Nations Unies S/PV.4025



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4025e séance
Lundi 26 juillet 1999, à 10 heures
New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

Promotion de la paix et de la sécurité : assistance humanitaire aux réfugiés en Afrique

99-85613 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Hommage à la mémoire du Roi Hassan II du Royaume du Maroc

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je tiens à exprimer notre profond chagrin et notre peine sincère à l'occasion du décès de S. M. le Roi Hassan II du Royaume du Maroc. Le Roi Hassan avait consacré toute sa vie au service de son pays et à la cause de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le monde. Sa perte sera grandement ressentie.

Au nom du Conseil de sécurité, je tiens à exprimer nos sincères condoléances à S. M. le Roi Sidi Mohamed VI, à la famille du disparu et au peuple du Royaume du Maroc.

J'invite les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. M. le Roi Hassan II du Royaume du Maroc.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Promotion de la paix et de la sécurité : assistance humanitaire aux réfugiés en Afrique

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'adresser une invitation, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, à Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue à Mme Ogata et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, à laquelle il a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

Je donne maintenant la parole à Mme Ogata.

Mme Ogata (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) (*parle en anglais*) : Je tiens également, pour commencer, à exprimer mon profond chagrin et mes condoléances à l'occasion du décès du Roi Hassan II, feu le Roi du Maroc. Nous étions souvent, directement ou indirectement, en contact avec Sa Majesté au sujet de la question du Sahara occidental. Je tenais à commencer mon intervention en exprimant mon chagrin.

Je vous suis reconnaissante, comme toujours, Monsieur le Président, de vos manifestations d'intérêt et de soutien. Le 5 mai dernier, lorsqu'au plus fort de la crise dans les Balkans, j'ai fait mon dernier exposé au Conseil, j'ai parlé du sort des réfugiés du Kosovo. À ce moment-là, on m'avait demandé également un exposé sur d'autres situations humanitaires, notamment en Afrique. C'est pourquoi je me concentrerai aujourd'hui sur l'Afrique, et en particulier sur l'Afrique centrale et occidentale, régions qui ont connu d'importants événements politiques et sécuritaires, aux conséquences humanitaires capitales.

À la tête d'un bureau qui consacre plus de 40 % de ses ressources à l'Afrique, et après le séjour que j'ai fait en Afrique de l'Ouest, en février, et en Afrique centrale, le mois dernier, je dispose d'informations de première main pour aborder les problèmes des déplacements de populations sur le continent. Les impressions que j'ai retirées du dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, auquel j'ai assisté à Alger, il y a deux semaines, seront un bon point de départ.

J'ai remarqué que le Sommet de cette année — le septième du genre auquel j'ai été invitée en tant qu'observateur — était particulièrement encourageant. Tout comme le Secrétaire général, Kofi Annan, j'ai constaté un véritable esprit d'ouverture et relevé des signes positifs suggérant que les problèmes existants pourraient être réglés. Y assistaient les nouveaux Présidents d'Afrique du Sud et du Nigéria démocratiquement élus. C'était un puissant symbole que de voir ces deux grands pays africains prêts à apporter une contribution majeure à la paix, à la démocratisation et au développement économique du continent. Le pays hôte du Sommet de cette année, l'Algérie, sous la direction d'un nouveau Président, semble sortir de neuf ans d'instabilité interne et prendre un nouveau départ. Un autre trait marquant du Sommet est qu'il a eu lieu au moment où un accord de cessez-le-feu sur le conflit en République démo-

cratique du Congo et un accord de paix entre le Gouvernement et les forces rebelles en Sierra Leone étaient signés.

Nous devons rester réalistes : il y aura des retards et accidents de parcours sur la voie de la paix et de la prospérité mais, pour la première fois depuis des années, j'ai senti que l'élection de certains dirigeants remarquables, leur présence au Sommet et l'évolution de la situation sur le terrain donnaient un espoir de progrès. Du point de vue du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ces étapes positives vers la paix font naître l'espoir de voir de nombreux réfugiés rentrer enfin chez eux.

Pour nous le pari consiste à agir rapidement pour appuyer la mise en oeuvre d'accords politiques. Ainsi, depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu initial du 24 mai, par exemple, les hostilités n'ont pas repris en Sierra Leone. Du point de vue du HCR, les deux accords peuvent être une rare coïncidence d'occasions qui, si elles sont saisies rapidement et comme il convient par la communauté internationale, pourraient déboucher sur la solution à certains des pires problèmes de réfugiés en Afrique. Il existe environ 6 millions de personnes qui «préoccupent» le Haut Commissariat sur le continent. Si l'on analyse une «carte des déplacements humains», il apparaît clairement que les personnes qui fuient sont toujours un indicateur de situations de pauvreté, de conflit ou une combinaison des deux.

Les principaux groupes de réfugiés jetés sur les routes par les récentes crises restent le demi-million de réfugiés sierra-léonais en Afrique de l'Ouest, les 260 000 Burundais en Tanzanie et les 150 000 personnes qui ont fui le conflit en République démocratique du Congo pour se réfugier dans divers pays. À l'heure où nous parlons, des personnes fuient la République du Congo (Brazzaville) vers la République démocratique du Congo et le Gabon. Il existe des situations de conflit plus anciennes et non réglées qui ont produit des vagues de réfugiés, il y a plusieurs années : plus de 370 000 Soudanais sont toujours réfugiés en Ouganda et en Éthiopie, 120 000 réfugiés sahraouis se trouvent toujours dans des camps en Algérie et dans d'autres pays, et il existe 150 000 réfugiés angolais, essentiellement en République démocratique du Congo. Des dizaines de milliers d'entre eux viennent d'arriver fuyant de nouveaux combats dans leur pays. Au Soudan et en Angola, ainsi que dans des régions déchirées par la guerre à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, il y a également des dizaines de milliers de personnes déplacées. Au Libéria, où 280 000 réfugiés sont rentrés dans leurs foyers et où nous espérons achever le rapatriement du quart restant d'un million de personnes d'ici le milieu de l'an 2000, de récentes situations d'insécurité montrent l'existence de tensions internes et la fragilité de la paix.

En février, tandis que je visitais la Guinée, la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire, les espoirs de règlement en Sierra Leone demeuraient très fragiles. Je salue donc le récent accord de Lomé, même si le chemin qui mène à la paix sera certainement long et semé d'embûches. La fin de la guerre civile en Sierra Leone pourrait faciliter une solution positive au pire problème de réfugiés touchant actuellement l'Afrique, le sort de plus d'un demi-million de personnes — soit 10 % de la population totale de la Sierra Leone — qui ont fui la violence et les combats en plusieurs vagues de réfugiés au cours des dernières années. La plupart d'entre eux ont trouvé refuge en Guinée et au Libéria qui, en dépit de leurs ressources très limitées, ont généreusement accueilli cette importante population de réfugiés. Ceci constitue un véritable exemple pour la communauté internationale. Comme on l'a souvent indiqué au Conseil, les réfugiés sierra-léonais ont subi des actes de violence indescriptibles durant le conflit. J'ai rarement vu des séquelles d'actes de violence physique et psychologique aussi horribles que celles dont sont marqués les civils qui ont survécu aux tueries et ont été traumatisés par les sévices, les amputations et les viols.

Mon premier message essentiel ici aujourd'hui est donc un appel à fournir toutes les ressources nécessaires à la Sierra Leone et aux gouvernements de la sous-région afin que l'accord de Lomé puisse être mis en oeuvre très rapidement. La paix est possible mais, considérant la situation de centaines de villages, elle est toujours menacée par la violence, les actes de pillage et de représailles, et elle est extrêmement fragile. Du point de vue humanitaire, des ressources seront bientôt nécessaires pour appuyer le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans leur communauté d'origine. Ceci est extrêmement important car la violence du conflit en Sierra Leone a créé de profondes divisions et une grande méfiance. Comme dans d'autres situations, plus la population reste éloignée de sa communauté, plus difficile sera la réconciliation. Le rapatriement prendra du temps mais nous devons naturellement être prêts à y faire face rapidement, tout en continuant d'aider les réfugiés et les communautés locales qui les reçoivent dans les pays d'accueil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour lancer un appel particulier à l'aide en faveur des milliers de personnes qui, hélas, ont été victimes d'amputations physiques. Ma visite, en février dernier en Guinée, dans un centre de rééducation d'amputés originaires de la Sierra Leone, est l'une des expériences les plus pénibles de mes

huit années à la tête du HCR. Leurs efforts courageux pour réapprendre à marcher, manger et écrire méritent une attention particulière et un appui soutenu.

En République démocratique du Congo, l'accord de Lusaka, bien qu'il n'ait pas été signé par toutes les parties, est un événement digne d'éloge pour lequel les gouvernements de la région méritent d'être félicités. Il est non seulement important dans l'immédiat en tant que progrès dans le règlement d'un conflit en Afrique centrale, mais également encourageant car il indique que la paix en Afrique est possible si les dirigeants africains s'engagent à oeuvrer ensemble dans ce sens, en dépit de toutes les divergences et difficultés. Comme pour l'accord de Lomé, il demeure impératif que l'accord de Lusaka bénéficie d'un appui ferme et clair de la part de la communauté internationale afin que toutes les parties au conflit y souscrivent et que son application se fasse rapidement. En dépit des progrès accomplis, la guerre n'a pas pris fin : j'en veux pour preuve le récent afflux en République centrafricaine de milliers de Congolais fuyant de nouveaux combats dans la province d'Équateur, situation très déstabilisante dans cette zone fragile.

La République démocratique du Congo a désespérément besoin de paix. En visitant le pays le mois dernier, j'ai été choquée par les conditions de vie de la population congolaise dans son ensemble qui continuent de se dégrader. L'économie parallèle, qui constituait autrefois l'élément fondamental de l'économie de ce pays doté d'une capacité d'adaptation à toute épreuve, s'est effondrée. La pauvreté sévit partout, près de 150 000 réfugiés ont fui et le nombre de personnes déplacées est considérable. À Alger, j'ai rencontré le Président Kabila et lui ai demandé de prendre l'initiative d'assurer l'accès des institutions humanitaires à ceux qui en ont besoin. J'ai été encouragée par sa réponse positive. L'aide humanitaire est nécessaire pour soulager des centaines de milliers de personnes qui souffrent, mais elle peut aussi contribuer au processus de paix et constituer la première étape de la stabilisation si importante du pays et de la sous-région. Je souhaite donc réitérer mon appel à toutes les parties au conflit en vue de permettre l'acheminement de l'aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et à tous les civils qui en ont besoin.

L'ensemble de la sous-région d'Afrique centrale est passé d'une situation de mouvements massifs de réfugiés à celle de conflits multiples liés entre eux et d'épisodes de déplacements humains de moindre envergure. Mais l'éventualité de déplacements plus importants et plus spectaculaires existe. Les réfugiés sont souvent manipulés par des États ainsi que par des groupes de rebelles. À l'heure actuelle, il est très difficile de poursuivre un effort global pour faire appliquer les principes de protection des réfugiés en tenant dûment compte des préoccupations des États en matière de sécurité, comme nous l'avions prôné à la rencontre régionale de mai 1998 à Kampala sur les questions de réfugiés. Tandis que le processus de paix de Lusaka se poursuit, le HCR va donc se consacrer au traitement, sinon au règlement des situations individuelles de déplacement.

Il faut de toute urgence trouver une solution au problème des Rwandais qui ne sont toujours pas rentrés chez eux après avoir fui le pays à la suite du génocide, et en particulier les groupes les plus importants qui se trouvent dans les deux Congo. Les améliorations qui ont été constatées dans le domaine de la sécurité et de la stabilité interne du Rwanda ont facilité la solution à ce problème. Par ailleurs, la présence d'éléments armés parmi les réfugiés de bonne foi continue d'être un grave problème dans plusieurs pays et d'avoir des conséquences sur le plan de la sécurité qui affectent et ralentissent le processus de paix. À cet égard, j'ai le plaisir de signaler qu'au cours de mon récent voyage dans la sous-région, j'ai pris deux décisions capitales. Premièrement, à partir des bureaux de Bukavu et de Goma, le HCR va reprendre ses activités d'appui au rapatriement des Rwandais qui se trouvent encore dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Les autorités rebelles qui contrôlent ces régions nous ont promis que nous bénéficierions d'un accès à ceux qui demandent à être rapatriés et que le caractère volontaire du retour sera respecté; j'en ai informé le Président Bizimungu du Rwanda qui encourage et soutient notre rôle dans cette opération. J'ai également informé le Président Kabila qui ne s'est pas opposé à la participation du HCR. Deuxièmement, nous offrirons aux Rwandais qui se trouvent en République du Congo (Brazzaville) la possibilité soit d'être rapatriés, soit de s'installer dans des régions situées au nord de leur pays d'accueil où ils pourront bénéficier d'une série de mesures d'assistance ponctuelle afin de faciliter leur insertion locale. Ce programme est actuellement en cours de discussion avec les autorités de Brazzaville.

D'autre part, les chances de trouver une solution à la situation désespérée des réfugiés burundais qui se trouvent en Tanzanie semblent moins prometteuses. Les pourparlers de paix se poursuivent à Arusha entre le Gouvernement burundais et ses adversaires. Cependant par ailleurs, les mouvements de rapatriement des réfugiés sont maintenant limités à quelques personnes par jour. Je suis très préoccupée par cette situation qui expose les réfugiés et la population locale à une situation de tension grave et d'insécurité à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Cette situation ne pourra être réglée que lorsque les réfugiés rentreront

chez eux de leur plein gré. Tout en demandant au Conseil d'encourager une conclusion rapide et positive du processus de paix d'Arusha, j'aimerais également demander que les problèmes des réfugiés soient examinés sous un angle humanitaire dans le respect des normes internationales. De notre côté, nous continuerons de soutenir la Tanzanie pour faire en sorte que les camps de réfugiés maintiennent leur nature civile et nous sommes prêts à reprendre les activités de rapatriement volontaire et à apporter notre concours à la réinsertion des réfugiés burundais dans leur pays.

Avant de terminer en ce qui concerne l'Afrique centrale, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur plusieurs autres situations de conflit et de déplacement de personnes qui offrent peu d'espoir de trouver une solution rapide. Ce sont donc des situations pour lesquelles le HCR doit continuer d'apporter son concours en matière d'approvisionnement et de soins ainsi qu'une aide d'urgence en cas de nouveaux exodes de réfugiés. Je pense à la situation au Sahara occidental où le HCR continue de se préparer pour le rapatriement qui aura lieu en mars prochain, mais où la possibilité de retour des réfugiés dépend entièrement des progrès qui seront faits dans les négociations politiques. Je pense également au conflit en Angola qui pousse des milliers de personnes à fuir leurs foyers. Je me suis rendue dans un camp de réfugiés angolais dans la province du Bas-Congo en République démocratique du Congo et j'ai constaté qu'aucun retour n'est possible dans les circonstances actuelles. Je parle également de la guerre qui sévit dans le sud du Soudan. C'est l'un des conflits les plus anciens et les plus violents du monde dont les effets, en ce qui concerne les mouvements de réfugiés et la sécurité en général, sont largement ressentis dans la région.

Enfin, je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la guerre civile violente et pratiquement oubliée qui a lieu en République du Congo (Brazzaville). Des milliers d'habitants originaires de Brazzaville et des zones voisines, pris dans les combats qui opposent le Gouvernement aux forces rebelles, ont été forcés de fuir au cours des quelques derniers mois et n'ont pu rentrer chez eux qu'en passant par la République démocratique du Congo. Parmi eux se trouvent des milliers de victimes d'actes de violence effroyables et même de torture et de viol. Au cours des quelques derniers jours, 30 000 nouveaux réfugiés sont arrivés au Gabon. Il s'agit là d'un fait nouveau très inquiétant qui montre à quel point cette guerre deviendra déstabilisatrice pour l'ensemble de la région, en particulier du fait qu'elle se trouve à proximité d'autres zones de conflit. Le HCR a déjà envoyé d'urgence une équipe à Libreville et est prêt à fournir son appui aux autorités pour protéger et venir en aide aux réfugiés. Je me rends parfaitement compte de la charge que représentent ces réfugiés pour les ressources du pays mais je souhaite lancer ici un appel au Gouvernement gabonais pour qu'il offre un asile à ceux qui fuient la guerre. Néanmoins, il est très urgent que la communauté internationale adopte une position beaucoup plus vigoureuse en ce qui concerne le conflit congolais et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à la violence insensée dont des milliers de civils sont les victimes.

Tous ces conflits ont la caractéristique frappante d'être étroitement liés. Le processus de paix de Lusaka n'examine que l'un de ces conflits, mais la position centrale de la République démocratique du Congo rend ce processus crucial pour l'établissement de la paix dans toute la sous-région. Par ailleurs, la présence d'éléments armés, dont certains sont étroitement liés aux groupes de réfugiés et le flux incontrôlé d'armes lourdes et légères sont à la fois la cause et l'effet des guerres intimement liées qui frappent l'Afrique centrale. Une fois de plus, j'aimerais demander instamment au Conseil de sécurité d'examiner ces questions et d'adopter des mesures concrètes pour y faire face.

Le HCR poursuit ses activités tant en Afrique centrale qu'en Afrique occidentale. Toutefois, j'aimerais répéter une fois de plus mon message essentiel d'aujourd'hui. Si l'on veut résoudre de façon durable les problèmes des réfugiés dans ces deux sous-régions, il est essentiel de fournir un appui aux accords politiques. J'aimerais attirer l'attention du Conseil en particulier sur l'importance que nous accordons à la mise en oeuvre réelle des dispositions de ces accords qui concernent la sécurité, et ce, aussi rapidement que possible et de la façon la plus pertinente, que ce soit par le déploiement direct de forces de maintien de la paix ou d'observateurs ou par l'octroi d'un soutien logistique aux forces déployées par d'autres pays. Les dirigeants africains ont adopté des initiatives politiques pour faire face à ces conflits. Tout au long de mes récents voyages en Afrique, j'ai senti qu'on attendait beaucoup de l'ONU et notamment qu'elle fournisse davantage d'appui et qu'elle soit plus active dans le maintien et la consolidation de la paix. Lusaka et Lomé offrent de nouvelles perspectives; elles ne dureront peut-être pas très longtemps. Il nous faut donc saisir ces occasions maintenant.

Au HCR, nous avons affaire chaque jour sur le terrain avec des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient la guerre. Nous comprenons très bien l'importance qu'il y a à mettre fin aux conflits. C'est ce que visent les négociations de paix de Lomé et de Lusaka. Mais nous aidons aussi les réfugiés à rentrer chez eux après les conflits, souvent dans des situations de paix très précaires, souvent dans des communautés que la guerre a laissées

divisées et déchirées. Nous insistons donc toujours sur l'importance qu'il y a à consolider la paix une fois que la paix a été signée et à éviter un écart dangereux se creuser entre l'octroi d'une assistance humanitaire et celle d'une coopération pour le développement à plus long terme.

Je l'ai déjà dit si souvent que je risque de donner l'impression de rabâcher. Cependant, encore une fois, je voudrais parler de mes récents voyages en Afrique où ces écarts persistent. Prenons l'exemple du Rwanda. La plupart des réfugiés sont rentrés chez eux : les rapatriés représentent environ 25 % de la population totale. La phase de l'assistance humanitaire, relativement bien appuyée par les donateurs, a été suivie de contributions bien moindres de la part d'organismes de développement et d'acteurs bilatéraux. Les ressources ne sont tout simplement pas fournies en quantité suffisante pour que la paix puisse être consolidée. Cela est dangereux et, à mon avis, potentiellement très déstabilisateur. Dans la région des Grands Lacs, comme dans la plupart des régions d'Afrique, il existe un lien étroit entre la pauvreté, les conflits et les déplacements de populations.

J'ai été fière de me rendre dans des zones où le HCR a effectué un travail important pour appuyer la réinsertion de 2 millions de rapatriés, y compris la reconstruction et la remise en état de 100 000 maisons et installations communautaires. C'est là un résultat remarquable à mon avis. Mais un organisme humanitaire ne peut pas aller au-delà de ce genre de travail à une telle échelle. Qui va pouvoir maintenir de telles réalisations? Qui va fournir un appui aux populations et aux gouvernements?

Je suis d'accord avec ceux qui estiment que beaucoup reste à faire du point de vue de la démocratisation, du partage du pouvoir et de la réconciliation au Rwanda. Des efforts sont, cependant, en cours. J'ai été encouragée par le fait que l'on met davantage l'accent sur la réconciliation, par exemple, outre l'attention accordée à la justice — des tentatives visant à réunir des gens sont à présent systématiques, courantes et sont menées avec beaucoup de professionnalisme. Ces efforts doivent être soutenus. Je suis préoccupée de voir que dans ce genre de situations — par exemple, au Libéria, dont j'ai déjà parlé — la fragilité des gouvernements et leurs faibles capacités d'exécution découragent la fourniture des ressources en faveur du développement. Tout en comprenant parfaitement que l'assistance humanitaire est nettement plus libérée des contraintes politiques que la coopération pour le développement — et cela est juste — je voudrais néanmoins enjoindre les gouvernements à ne pas oublier les populations lorsqu'ils planifient et appliquent des programmes d'aide à plus long terme. Souvent, en donnant une chance aux populations — quel que soit le contexte politique et économique — nous pouvons lancer des processus menant à la démocratisation des institutions et, en fin de compte, à la paix et la stabilité des pays et des régions.

Je ne voudrais pas terminer cet exposé sans dire au moins quelques mots sur la situation au Kosovo, qui reste un grand défi pour le Haut Commissariat, et pour la communauté internationale. Lorsque j'ai eu ma dernière réunion d'information avec le Conseil, les réfugiés de souche albanaise quittaient encore en grand nombre la province. Depuis la fin des hostilités et le déploiement des forces internationales au Kosovo, environ 730 000 personnes sont rentrées chez elles — dont certaines venaient de pays aussi éloignés que l'Europe centrale et les États-Unis — participant ainsi à l'un des déplacements de populations en sens inverse les plus spectaculaires de l'histoire contemporaine. Je voudrais ajouter que je considère que ce rapatriement — qui, dans la grande majorité des cas a été organisé par les réfugiés eux-mêmes — est une très, très bonne chose, et un succès pour la communauté internationale. Pour être reconstruit, le Kosovo a besoin de sa propre population — plus vite elle rentrera, plus il sera facile de reconstruire la province.

Il existe cependant des aspects qui suscitent une grave préoccupation. Le retour des Albanais de souche a — fort malheureusement — coïncidé avec l'expulsion, le harcèlement et, dans certains cas, le meurtre de personnes d'origine non albanaise, en particulier des Serbes et des Romas : le massacre de 14 Serbes, la semaine dernière, a été le plus récent et le plus troublant de ces incidents. Une grande partie de la population serbe a déjà fui le Kosovo et environ 170 000 Serbes de la province se sont déplacés dans d'autres parties de la République fédérale de Yougoslavie, tant en Serbie qu'au Monténégro. La communauté internationale, qui, à juste titre, a appuyé la cause des Albanais persécutés et chassés de chez eux, ne peut et ne doit pas tolérer que la fin d'une crise de réfugiés coïncide avec le début d'une autre. Si l'on comprend les sentiments, on ne doit pas laisser les représailles et la revanche l'emporter. Il faut promouvoir des programmes de réconciliation, systématiquement et avec professionnalisme — grâce aux médias, à l'éducation et au travail social. Mais il est encore plus urgent de renforcer les capacités de maintien de l'ordre — en menant à bien le déploiement de la KFOR, en déployant des forces de police internationale en nombre suffisant, en formant des forces de police locale, en rétablissant le système judiciaire, etc.

Un autre domaine de préoccupation est la reconstruction. Les gens reconstruisent leurs maisons, et les organismes humanitaires, sous la houlette du HCR, les aident. Je crains, cependant, que si un programme de reconstruction plus systématique n'est pas lancé dans les semaines à venir, la tâche plus considérable de relèvement — électricité, eau, routes, zones commerciales — ne progressera pas beaucoup avant l'hiver. Les ressources limitées des organismes humanitaires permettront aux gens de reconstruire leur maison en partie, mais cela ne suffira pas pour affronter l'hiver rigoureux des Balkans. Je voudrais ajouter que la reconstruction au Kosovo ne saurait être dissociée des efforts visant à appuyer et à revitaliser l'économie en Europe du Sud-Est de façon générale, et en particulier dans les pays qui ont été touchés par d'importantes vagues de réfugiés. J'espère que les prochaines réunions de Bruxelles et de Sarajevo concrétiseront l'engagement des gouvernements.

Je voudrais terminer en évoquant un problème qui a été l'objet d'une grande attention, ces derniers mois. Je sais qu'il existe une perception selon laquelle il y a une disparité entre l'assistance apportée, par exemple, aux personnes déplacées du Kosovo, et celle qui est apportée aux réfugiés africains. Je sais que nombreux sont ceux qui, dans cette salle, sont également préoccupés par ce problème complexe et difficile.

Les urgences attirent, bien sûr, davantage l'attention que les autres programmes — et la crise du Kosovo est une urgence très grave et de très grande ampleur en matière de réfugiés. Les crises en Afrique ont à certaines époques également bénéficié d'une attention et d'un appui financier accrus — on se rappelle la corne de l'Afrique dans les années 80, ou la région des Grands Lacs, il y a quelques années. Certes, le Kosovo fait l'objet d'une attention politique et d'un appui matériel sans précédent de la part de la communauté internationale, des pays occidentaux en particulier. Indéniablement, la proximité, les intérêts stratégiques et l'attention accordée à la situation par les médias ont joué un rôle clef pour déterminer la qualité et le niveau d'intervention. Manifestement, cela n'a pas été le cas — et cela continue de ne pas être le cas — dans d'autres situations, y compris dans celles dont j'ai parlé aujourd'hui.

Mais je voudrais revenir à ce que je disais au début de mon intervention. Les éléments positifs qui se dégagent du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Alger pourraient être le prélude — je l'espère — à un engagement renouvelé de la part des gouvernements africains à prendre en main et plus résolument leur avenir et celui de leurs populations et à aborder et à résoudre leurs problèmes, y compris ceux des réfugiés, par la voie de négociations plutôt que par la force. C'est là le préalable fondamental à l'appui international. D'autre part, nous, qui avons des responsabilités mondiales, et non pas seulement régionales, devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer les efforts visant à régler les différends en Afrique et dans les autres régions du monde. Et si je ne peux que demander au Conseil et aux gouvernements d'être aussi nuancés que possible dans leur appui aux efforts de paix, je peux affirmer que le Haut Commissariat continuera de faire face à ses propres responsabilités à l'égard de ceux qui sont forcés de fuir leurs foyers, et notamment ceux qui ne sont pas sous les feux des projecteurs de l'attention internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Ogata de son exposé circonstancié, qui a été des plus utiles pour le Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, exprimer les sincères condoléances de ma délégation au Gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc à l'occasion du décès du Roi Hassan II. Nous sommes à leurs côtés dans cette période difficile.

Plus de 1 700 000 personnes en Angola sont déplacées, tandis que des centaines d'Angolais sont réfugiés dans les pays voisins. Quelque 450 000 Sierra-Léonais sont des réfugiés, et plus de 200 000 sont déplacés. La République démocratique du Congo compte plus de 700 000 personnes déplacées et 300 000 réfugiés. Ce ne sont là que quelques exemples. Le nombre des réfugiés et des personnes déplacées dans ces trois pays africains seulement dépasse le nombre total des réfugiés et des personnes déplacées en dehors de l'Afrique. Et, pourtant, l'assistance financière et matérielle fournie aux réfugiés et aux personnes déplacées dans d'autres régions est de loin supérieure à celle qui est offerte à l'Afrique.

Il est décourageant de voir que des centaines de milliers de civils en Afrique sont forcés de fuir leurs foyers pour devenir des réfugiés ou des personnes déplacées, vivant dans des conditions absolument dégradantes et insoutenables. Le Haut Commissaire a clairement expliqué le sort des réfugiés africains. La situation est surtout grave pour les femmes, les enfants et les personnes âgées, confrontés à l'absence de vivres, d'eau potable, de médicaments et de couvertures. En fait, nous ne le savons que trop bien car, il n'y a pas si longtemps, de nombreux Namibiens

étaient eux-mêmes des réfugiés. Il s'agit là d'une expérience horrible.

Les réfugiés et les personnes déplacées sont le résultat direct de conflits en cours. Les conflits qui se déroulent sur le continent africain ont des causes internes et externes. On a pu voir que ces conflits pouvaient déstabiliser une région tout entière. La situation idéale serait d'avoir un monde sans conflit. Il est donc essentiel de s'attaquer aux causes mêmes des conflits sur le continent africain si nous voulons empêcher leur résurgence et limiter leurs conséquences négatives sur les civils. La circulation d'armes et, en particulier, la prolifération des armes de petit calibre dans les zones de conflit sont des facteurs qui contribuent incontestablement aux conflits en Afrique aujourd'hui. Certaines de ces armes continuent de circuler en dépit des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous demandons aux fabricants d'armes de se conformer aux résolutions du Conseil et de faire preuve de modération lorsqu'ils expédient des cargaisons d'armes vers notre continent déchiré.

On pourrait contenir ces conflits grâce à des actions régionales menées, par exemple, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou par la Communauté de développement de l'Afrique australe. Cependant, les organisations régionales ont des moyens limités; elles ont donc besoin d'un appui financier et logistique pour pouvoir mener leurs tâches à bien. À cet égard, nous remercions les pays qui ont appuyé les efforts déployés par le Groupe de contrôle de la CEDEAO en vue d'instaurer la paix en Afrique.

J'insiste sur le fait que nous sommes encouragés par la signature des accords de cessez-le-feu en République démocratique du Congo et en Sierra Leone mais également par le fait que l'Éthiopie et l'Érythrée ont accepté les modalités de mise en oeuvre de l'Accord-cadre de l'Organisation de l'unité africaine. Nous espérons que ces faits nouveaux marqueront le début d'un processus qui permettra aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer chez eux en paix. Nous savons que cela représente une tâche énorme pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et pour les autres organisations humanitaires mais nous sommes convaincus qu'en faisant preuve du même dynamisme et de la même détermination qui ont prévalu pendant tant de conflits, et grâce à l'appui de la communauté internationale, les institutions sauront relever les défis qui les attendent. Nous nous félicitons de la décision prise par Mme Ogata de reprendre le rapatriement des réfugiés rwandais qui se trouvent actuellement en République démocratique du Congo et au Congo (Brazzaville).

On ne saurait trop insister sur la nécessité pour les parties au conflit d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire ainsi que celles des réfugiés et des personnes déplacées. C'est pourquoi, une fois de plus, nous demandons à toutes les parties d'assurer la sécurité et la sûreté de tous les personnels humanitaires et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire vers les personnes qui en ont besoin.

Le HCR et ses institutions partenaires ne peuvent à eux seuls répondre à tous les besoins des réfugiés africains. Les événements récents ont montré qu'avec la volonté politique nécessaire la communauté internationale pouvait contribuer à mettre fin à la plupart de ces conflits. Il est cependant regrettable que cette volonté et l'apport d'aide financière soient sujets à une certaine sélectivité. Les images de réfugiés africains ne sont pas diffusées sur nos écrans de télévision, pourtant les difficultés que connaissent ces réfugiés sont bel et bien réelles. Par exemple, sur l'appel lancé pour le versement de 1,6 million de dollars en faveur de l'Angola, 14 % seulement ont été déboursés, et sur les 27,9 millions de dollars demandés pour la Sierra Leone, 26 % à peine sont parvenus aux institutions.

Nous insistons donc fortement sur le fait qu'il est essentiel que la communauté internationale appuie les activités de consolidation de la paix après les conflits en aidant les pays dans leurs efforts de réconciliation et de redressement économique car c'est ainsi que l'on pourra assurer une sécurité à long terme. Mettre fin à un conflit est une chose mais il faut également veiller à ce que le conflit ne se rallume pas. Il s'agit là d'une tâche énorme à laquelle nous devons consacrer tous nos efforts si nous voulons faire régner la paix.

Les institutions pertinentes des Nations Unies ne peuvent que coordonner l'assistance qui est offerte. Il incombe donc à la communauté internationale de fournir toute l'assistance nécessaire.

Je souhaite, enfin, rendre hommage à Mme Ogata ainsi qu'au personnel du HCR et des autres organisations humanitaires pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans des conditions difficiles et souvent dangereuses afin d'apporter des secours aux populations civiles dans le besoin.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Avant de commencer mon intervention sur la question qui nous réunit aujourd'hui, qu'il me soit permis d'adresser à la famille royale, au Gouvernement et au peuple marocains, nos sincères et profondes condoléances à la suite de la disparition brutale du Roi Hassan II. Son oeuvre incommensurable

dans le rapprochement des peuples et la recherche de la paix entre les nations restera à jamais gravée dans nos mémoires.

La question qui nous réunit aujourd'hui a été examinée dans le cadre du rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil en avril 1998 (S/1998/318). Nous avions, à cette époque, abondamment discuté et pris des mesures que je rappellerai tout à l'heure.

Je voudrais auparavant remercier Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de l'exposé important qu'elle vient de faire au Conseil au sujet de la situation des réfugiés en Afrique. Elle a abondamment mis l'accent sur les causes principales de l'exode massif de réfugiés dans les pays africains qui jouissent actuellement d'une relative stabilité.

Je ne reviendrai plus sur ces causes sinon pour insister sur le rôle que le Conseil de sécurité doit jouer pour aider les pays en conflit à retrouver la paix, cette paix si nécessaire et sans laquelle aucun progrès économique et social ne peut être réalisé durablement.

Après avoir examiné, en 1998, le rapport du Secrétaire général, nous avons adopté particulièrement la résolution 1208 (1998) du 19 novembre 1998. Cette résolution contient, dans son dispositif, des mesures que nous avons demandé au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et au Secrétariat d'exécuter afin de soulager les souffrances des réfugiés dans les pays africains. Parmi ces mesures, on notera la formation de personnel pour faire face au nombre élevé de réfugiés que nous recevons actuellement en Afrique.

Tout à l'heure, en présentant la situation des réfugiés en Afrique centrale, Mme Sadako Ogata a fait état des réfugiés qui arrivent au Gabon des pays voisins. Nous accueillons ces réfugiés, je puis encore le lui reconfirmer ici, avec l'hospitalité qui a toujours caractérisé le peuple gabonais et nous sommes disposés à continuer de coopérer avec elle et avec le personnel du HCR pour que les conditions de ces réfugiés soient les meilleures possibles avant qu'ils ne regagnent leur pays d'origine. Nous avons également une requête — que Mme Ogata recevra bientôt et qui s'inscrit dans le cadre de la résolution que j'évoquais tout à l'heure, relativement à l'aide apportée au personnel gabonais et aux organisations nationales gabonaises chargées d'accueillir les réfugiés — pour qu'ils puissent s'organiser dans le cadre de l'accueil, de la formation et accepter aussi ceux qui viennent des pays voisins.

Nous avons à cet égard enregistré quelques problèmes au Gabon. L'acceptation n'a pas été, certes, facile : en effet, certains réfugiés étaient armés, d'autres dévastaient les plantations des populations locales, ce qui a parfois conduit à des échauffourées, que nous avons du reste maîtrisées. Nous souhaiterions toutefois recevoir des forces de sécurité, surtout, une formation adéquate.

En ce qui concerne maintenant les financements, nous avons la résolution 52/103 de l'Assemblée générale, adoptée le 12 décembre 1997, qui appelait la communauté internationale à renflouer les fonds du HCR. Le HCR doit en effet aussi faire face, le plus souvent, à une question de fonds qui manquent et je voudrais peut-être là aussi demander à Madame le Haut Commissaire quelles sont dans ce domaine les promesses, ou, du moins, les informations qu'elle a reçues en ce sens pour aider les réfugiés africains.

En ce qui concerne, aussi, les conventions, nous avons souscrit à toutes les conventions concernant les réfugiés. Nous sommes signataire et partie à la convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les problèmes des réfugiés et nous avons conscience qu'il faut laisser le personnel des organisations humanitaires autres que le HCR accéder aux réfugiés pour leur apporter l'assistance dont ils ont besoin. Nous tenons à réaffirmer ici à ces derniers que c'est ce que nous faisons et ce que nous continuerons à faire en coopération avec le HCR.

Les problèmes de réfugiés sont également liés à la question de la résolution des conflits. Nous venons d'enregistrer à cet égard des progrès importants en ce qui concerne les conflits en Sierra Leone et en République démocratique du Congo et il conviendrait que le Conseil de sécurité ne tarde plus à prendre les initiatives qui lui incombent pour faire en sorte que l'absence de groupe chargé d'observer le respect de ce cessez-le-feu et l'application des accords signés par les parties ne soit encore un prétexte pour certains pour violer ces accords. Il en est de même pour la République démocratique du Congo. Nous demandons là aussi au Conseil de sécurité de s'atteler à sa tâche pour que les propositions faites par le Secrétaire général sur ces deux pays puissent trouver le cours favorable que le Conseil de sécurité est supposé leur réserver.

Comme les membres le savent, nous avons, par la voie des médias, eu vent récemment d'affrontements frontaliers en Afrique de l'Est, dus à des problèmes d'organisation, d'accueil, de lieu d'accueil des réfugiés. Il conviendrait là aussi — et là je faisais allusion à ce qui s'est passé il n'y a pas très longtemps entre le Burundi et la Tanzanie — que les pays qui reçoivent des réfugiés soient dotés des moyens

nécessaires pour qu'on n'en arrive pas aux situations de 1994 au Rwanda et au Burundi. Là aussi, le HCR a des responsabilités et doit donc également avoir les moyens de donner à ces pays l'assistance dont ils ont besoin pour accueillir ces flux massifs de réfugiés. Ma délégation souhaiterait que l'on assure le suivi et la mise en oeuvre de la résolution 1208 (1998) adoptée l'année dernière par le Conseil de sécurité.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à adresser, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès du Roi Hassan II du Maroc. Nous tenons également à exprimer notre profonde sympathie à S. M. le Roi Mohamed VI, à la famille royale du Maroc et au Gouvernement et au peuple marocains.

Ma délégation tient à remercier Mme Sadako Ogata de son exposé au Conseil de sécurité sur la question des réfugiés en Afrique. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, ainsi que la délégation malaisienne, des efforts déployés pour organiser ce débat public.

Le continent africain compte actuellement plus de 3 millions de réfugiés et plus de 2 millions de personnes déplacées, ce qui représente près d'un tiers de la population mondiale dans ces catégories. En raison des conflits et du retard économique, un nombre excessif de réfugiés africains se retrouvent dans une situation lamentable et préoccupent l'ensemble de la communauté internationale.

Il est heureux de noter qu'au cours des dernières décennies, la communauté internationale a fait des progrès inlassables pour aider les réfugiés africains. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les institutions compétentes, les pays donateurs et des organisations internationales et de la société civile ont fourni une aide humanitaire aux réfugiés africains. Cette assistance a quelque peu allégé leurs souffrances et nous l'apprécions à sa juste valeur.

La clef du règlement du problème de réfugiés consiste à éliminer les causes profondes de ce phénomène. Ceci est devenu un point de vue général et partagé dans la communauté internationale. En discutant de la question des réfugiés africains, nous devons examiner les causes sous-jacentes de ce problème. Au cours des dernières années, la tendance générale sur le continent africain a été d'atténuer ce problème, mais des conflits et des turbulences d'intensité réduite sont toujours présents. Les économies relativement faibles, perturbées par les vagues de la mondialisation, sont également confrontées à la marginalisation. L'instabilité politique et un développement économique insuffisant constituent les forces essentielles qui expliquent le manque de solutions à long terme et l'intensité croissante du problème africain.

De nombreux pays africains reconnaissent clairement ce fait. Au cours du récent trente-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, les dirigeants africains ont lancé un appel pressant à mettre fin aux conflits et à revitaliser les économies africaines, et ils ont exprimé leur ferme détermination à cet égard. C'était là une action positive visant à faire face à la question des réfugiés africains. Dans le même temps, nous pensons que la communauté internationale doit, en s'appuyant sur les principes du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, accroître son aide aux pays africains et contribuer au règlement du problème des réfugiés.

Récemment, l'on a accordé une grande attention au fait que chaque réfugié au Kosovo reçoit 1,6 dollar par jour alors que chaque réfugié africain ne reçoit que 11 cents. Comme vient de l'indiquer Mme Ogata dans son intervention, dans certaines situations d'urgence, l'on doit consacrer les ressources nécessaires aux besoins découlant d'une situation précise. Toutefois, cette disparité flagrante montre clairement que certains pays donateurs accordent une aide extérieure de façon sélective et conditionnelle en tenant compte de leurs propres intérêts politiques et de leurs souhaits. Ceci est extrêmement injuste pour les réfugiés africains. Nous demandons fermement à la communauté internationale de respecter les principes humanitaires, de neutralité et d'équité dans la fourniture de l'aide et d'éviter de politiser l'octroi de l'aide et d'encourager un déséquilibre entre les régions.

En avril 1998, nous avons tenu un débat exhaustif dans cette salle sur le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique, notamment des réfugiés. En novembre 1998, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1208 (1998) sur la question des réfugiés africains, montrant ainsi qu'il est capable de s'intéresser de près au problème des réfugiés. Nous estimons également que le Conseil, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit s'engager activement dans le règlement des conflits et tensions en Afrique et y maintenir la paix et la stabilité. Ce n'est qu'ainsi que le problème des réfugiés pourra être réglé à la source et que le Conseil de sécurité pourra contribuer effectivement au règlement du problème des réfugiés africains.

Dans le même temps, nous notons que de nombreux pays en développement sont fréquemment frappés par des

catastrophes naturelles. Toutefois, les ressources destinées aux secours en cas de catastrophe sont de plus en plus limitées. Ceci devrait nous inquiéter car cette situation peut également affecter la stabilité de pays touchés par des catastrophes.

En tant que pays en développement et dans le cadre de ses moyens et par la voie multilatérale et bilatérale, la Chine a fourni aux pays africains une aide à différents niveaux et sous diverses formes. La Chine entretient de bonnes relations de coopération avec le HCR, des relations que nous souhaitons maintenir et renforcer afin d'apporter notre contribution au règlement du problème des réfugiés africains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir invité le Conseil de sécurité à s'associer au deuil, à la peine de la famille du Souverain du Maroc, devant la disparition de S. M. le Roi Hassan II. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général d'avoir témoigné, par sa présence aux obsèques, de l'affliction de l'Organisation des Nations Unies. Le Roi du Maroc incarnait une vision, une politique de paix, d'ouverture, de tolérance. Il était respecté et il était aimé de son peuple. La France s'honorait d'être de ses amis.

Lors de sa dernière intervention devant le Conseil de sécurité, au mois de mai dernier, consacrée à la situation au Kosovo, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés avait conclu son exposé par un appel aux membres du Conseil. Mme Ogata nous invitait à faire en sorte que la mobilisation d'urgence, totalement nécessaire et justifiée en faveur des réfugiés kosovars, ne conduisit pas à négliger les autres foyers de crise dans le monde. Et Mme Ogata avait cité au premier chef l'Afrique. La récente visite en Afrique du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et sa présence aujourd'hui parmi nous font écho à cet appel. Autant de signes en effet du degré de priorité que revêt la situation des réfugiés dans cette partie du monde pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), bien sûr, mais au-delà pour l'ensemble des Nations Unies.

Notre débat au Conseil de sécurité — dont nous vous remercions d'avoir pris l'initiative, Monsieur le Président — devrait être ainsi l'occasion de confirmer, de renforcer cet engagement de la communauté internationale. Nous avons la responsabilité de tout faire pour que l'Afrique n'ait pas le sentiment d'être, une fois de plus, victime d'une politique inégale, et je ne reprendrai pas à ce sujet les exemples déjà cités par l'Ambassadeur de Chine.

Comme vient de nous le rappeler le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la situation des réfugiés en Afrique est en effet extrêmement préoccupante. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Sur les quelque 22 millions de réfugiés recensés dans le monde entier, plus du tiers se trouvent sur le continent africain. Pour la seule région des Grands Lacs, on dénombre plus de 6 millions de réfugiés et de personnes déplacées. Devant l'ampleur de ces tâches, toutes les énergies doivent être mobilisées et toutes les solutions explorées.

Dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait abordé la question des réfugiés dans le contexte plus général de l'assistance humanitaire. Plusieurs priorités revêtant un caractère impératif avaient alors été dégagées. D'abord, la protection des populations civiles dans les zones d'hostilité. On peut s'interroger aujourd'hui, alors que les combats continuent de faire rage, sur la manière dont nous avons véritablement atteint cet objectif. Ensuite, la création de zones de paix pour les enfants. Là encore, malgré les efforts d'Olara Otunnu, nous sommes loin du compte, loin d'être véritablement parvenus à mettre en oeuvre cette élémentaire exigence.

La négociation de cessez-le-feu provisoires pour acheminer les vivres et les secours d'urgence. Sur ce point, sur le terrain, je crois que les progrès, quelques manifestations concrètes d'ouverture, ont pu être enregistrés. La sécurisation et la protection des populations réfugiées, notamment en séparant les éléments armés des civils. On sait qu'il s'agit là d'un problème fondamental où certains ont pu trouver l'origine de la poursuite des conflits dans la région des Grands Lacs. Mais enfin, l'assistance aux pays d'accueil souvent déstabilisés par l'afflux massif de réfugiés. Voici peu de temps, l'Ambassadeur du Gabon montrait lui-même comment son pays avait dû faire face aux problèmes posés par l'accueil des réfugiés. Que penser lorsqu'il s'agit d'un pays africain pauvre comme la Guinée qui a dû accueillir une masse considérable de réfugiés.

La mise en oeuvre de toutes ces mesures a donc un coût; de même que la gestion au quotidien des situations d'urgence auxquelles le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés doit continuer de faire face. Dans ce contexte nous ne pouvons que saluer les mesures d'éco-

nomie qui ont déjà été prises par le HCR ainsi que les efforts de restructuration administrative et budgétaire. En ce qui concerne particulièrement l'Afrique, nous saluons les réformes qui conduisent au sein du HCR à envisager la création d'une structure unique pour l'ensemble du continent. L'introduction de méthodes de gestion des ressources humaines davantage axées sur la recherche des résultats mérite également d'être soulignée. Ceci, pour démontrer que le HCR fait sa part du travail spontanément, sous l'autorité de Mme Ogata, pour parvenir tant bien que mal à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Mais la situation financière du HCR pour ses programmes en Afrique reste naturellement préoccupante. Seuls les programmes en faveur de l'Angola sont financés à plus de 50 %. Pour l'Érythrée, l'Éthiopie, la Sierra Leone, ils ne le sont qu'à environ 25 %. Ils le sont à moins de 25 % pour la République démocratique du Congo, à moins de 10 % pour le Congo. Tout à l'heure, des statistiques ont été faites entre ce qui revenait à un réfugié ou une personne déplacée en Europe et en Afrique. Ce constat doit évidemment nous inciter à prendre nous-mêmes, nous, membres des Nations Unies, nos responsabilités.

Certes, comme l'avait rappelé le Secrétaire général, l'essentiel dépend des Africains eux-mêmes. La question des réfugiés ne se réglera pas indépendamment des solutions de fond aux problèmes que connaît l'Afrique : le sous-développement, la multiplication des conflits, la difficile transition vers la démocratie et la bonne gouvernance. Mais là aussi, sur tous ces points, nous pouvons, nous devons — le Conseil de sécurité en particulier — intervenir. Nous devons aider les États africains dans leur effort vers la bonne gouvernance, vers la transition vers la démocratie, mais aussi et surtout, vers le règlement des conflits régionaux. Mais nous devons aussi aider matériellement, financièrement le HCR. Pour sa part, notre pays, malgré les obligations auxquelles il s'efforce de faire face sur le plan bilatéral dans l'ensemble des pays en voie de développement, s'est efforcé tout au long des dernières années de maintenir le niveau de ses contributions.

Nous avons déjà entendu Mme Ogata nous donner quelques signes d'espoir à la suite des récents événements et des accords qui ont été conclus. Mais je souhaiterais, en conclusion, l'inviter à réfléchir aux questions suivantes. La première, je le répète, porte sur la Guinée. C'est le premier pays hôte du continent africain. Il compte près de 500 000 réfugiés sur son territoire, en provenance pour l'essentiel de la Sierra Leone et du Libéria. La Guinée, qui est un pays pauvre, n'est pas en mesure de répondre seule à ce défi majeur. Le compte rendu de la mission en juin dernier du Haut Commissaire faisait état de l'insuffisance des fonds pour la mise en oeuvre du programme du HCR. Je ne suis pas certain que le fonds fiduciaire dont nous avions demandé la création ait été vraiment rempli. Ma question est donc de savoir si, là aussi, Mme Ogata a pu déceler récemment un certain progrès dans le réapprovisionnement financier du programme indispensable pour la Guinée.

En Sierra Leone, quelles sont les perspectives ouvertes sur le retour des réfugiés par les récents accords? Existe-t-il déjà un plan de rapatriement élaboré par le HCR? En dehors de Freetown, où il vient de se réinstaller, le HCR constatait récemment la présence d'une importante population déplacée ne recevant pas la moindre assistance. Qu'en est-il aujourd'hui alors qu'un plan de paix a été signé entre les parties au mois de juin dernier à Lomé, et comment s'organise la répartition des tâches entre le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge? En ce qui concerne l'Angola nous apprécierons évidemment tout ce que pourrait nous dire Mme Ogata, face à ce qui semble bien depuis récemment être une aggravation très sensible de la situation.

Enfin, en ce qui concerne la République démocratique du Congo, les premiers rapports de la mission du Haut Commissaire mentionnaient d'importants mouvements de réfugiés vers la Tanzanie et certains récits de réfugiés ne laissaient malheureusement guère de doutes sur la cruauté des combats et leurs conséquences dramatiques sur les populations civiles. Nous avons pris conscience des signes d'espoir et d'amélioration de la situation que nous a signalés Mme Ogata, notamment en ce qui concerne la possibilité de retour des réfugiés, mais toute indication supplémentaire sur ce qui se passe, notamment sur ces flux qui continuent vers la Tanzanie, nous permettrait peut-être de mieux orienter notre aide et prendre conscience, encore une fois, des urgences à emplir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : C'est avec un sentiment de profond chagrin et de grande tristesse que ma délégation exprime ses condoléances à l'occasion du décès de S. M. Hassan II du Royaume frère du Maroc, décédé dans l'après-midi du vendredi 23 juillet. En cette triste circonstance, nous exprimons nos condoléances au peuple et au Gouvernement du Royaume du Maroc et à la noble famille royale alaouite, en demandant à Dieu Tout-Puissant de faire du paradis sa future demeure en compagnie des saints et des personnes de bien. Avec lui le Maroc a perdu un grand homme d'État, qui a consacré la plus grande partie

de sa vie au service de son peuple et des nations arabes et islamiques. Son décès représente une grande perte pour la nation arabe, qui cette année a perdu trois de ses éminents dirigeants : S. A. le Cheikh ’Isa ibn Salman Al Khalifa, Émir du Bahreïn, S. M. le Roi Hussein ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie, et S. M. le Roi Hassan II du Royaume du Maroc.

Au cours de sa vie, le Roi Hassan II a consenti des efforts inlassables pour maintenir l’unité, la prospérité et le progrès du Maroc. Il a également joué un rôle capital au service des causes arabe et islamique, et, parmi ces efforts de tout premier plan, il convient de signaler son rôle dans la Commission Jérusalem. Nous ne pouvons que demander à Dieu pardon et compassion pour le cher disparu et nous souhaitons le plus grand succès à S. M. le Roi Mohamed VI, parce que nous sommes sûrs qu’il poursuivra la grande marche commencée par son père en bâtissant le Maroc moderne. Nous souhaitons également le progrès et la prospérité au peuple marocain sous l’égide de son nouveau souverain, qui est le meilleur successeur de son illustre père.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d’avoir convoqué cette importante séance plénière qui répond aux voeux de ma délégation et d’autres délégations qui, comme la mienne, souhaitent que les travaux du Conseil soient ouverts aux États Membres qui ne sont pas membres du Conseil et au monde extérieur en général. Nous remercions Mme Ogata et tout le personnel des organisations humanitaires de leurs efforts dignes d’éloges. Ma délégation regrette la poursuite des conflits militaires dans certains pays du continent africain, qui ne cessent d’accroître quotidiennement le nombre des réfugiés. À cette séance plénière, nous souhaitons soulever plusieurs questions qui nous paraissent importantes en ce qui concerne les réfugiés.

Tout d’abord, en ce qui concerne la nécessité d’ouvrir des couloirs de sécurité dans les États en proie à des conflits, nous pensons qu’il est essentiel d’ouvrir de tels couloirs pour l’acheminement de l’aide aux réfugiés. Les États doivent garantir l’ouverture de ces couloirs de sécurité, sans lesquels l’aide ne peut être acheminée aux réfugiés qui en ont besoin.

Deuxièmement, nous estimons que l’assistance technique nécessaire doit être fournie aux personnels travaillant avec les organisations humanitaires, afin de leur permettre également de fournir l’assistance aux réfugiés qui en ont besoin.

Mais, et c’est ma troisième observation, nous soulignons qu’il est nécessaire que toutes les organisations humanitaires se conforment au droit international et aux lois locales des États dans lesquels elles travaillent. Les organisations doivent respecter la souveraineté et la légitimité internationale de ces États et ne pas s’ingérer dans leurs prévisions nationales, en respectant la nécessité de coopérer pleinement avec les autorités locales de ces États.

Quatrièmement, nous demandons instamment à la communauté internationale et aux États donateurs d’accroître l’assistance humanitaire en faveur des États en proie à des conflits, qui abritent des réfugiés et des personnes déplacées, et des États qui accueillent des réfugiés pour alléger les charges supportées par ces États. À cet égard, on a cité l’exemple de la charge supportée par le Mali. Nous exhortons également la communauté internationale et les États donateurs à fournir une assistance technique et matérielle aux États africains et aux États en proie à des conflits pour contribuer à leur développement économique et social, qui est une composante essentielle pour instaurer la stabilité et la sécurité dans les États en conflit, pour éviter que les conflits n’y reprennent et éviter, ainsi, d’accroître le nombre des réfugiés.

Ma délégation souhaite poser une question à cet effet à Mme Ogata concernant la solution que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) envisage pour atténuer le sort, d’une part, des réfugiés qui ont été entassés contre leur gré dans des camps sur la scène de ces conflits, où ils sont sans doute forcés de prendre part au conflit, et, d’autre part, des réfugiés qui participent délibérément au conflit pour gagner leur vie, en craignant cependant les risques que cela comporte. Leur sort ne relève peut-être pas du domaine de compétence du HCR, au sens strict du terme, mais ils sont, avant tout, des réfugiés.

Nous sommes préoccupés par les rapports faisant état d’un nombre de plus en plus grand de réfugiés qui participent à un certain nombre de conflits. Nous pensons qu’il est grand temps d’envisager de trouver les moyens de sauver ces réfugiés qui se sont retrouvés par la force sur la scène des conflits, tout d’abord dans l’intérêt de ces réfugiés, et deuxièmement, pour empêcher leur participation au conflit, de façon délibérée ou non.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bahreïn des paroles aimables qu’il a adressées à ma délégation.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord exprimer les condoléances de la délégation

brésilienne à l'occasion du décès du Roi Hassan II du Maroc. Ma délégation voudrait également dire combien elle admire ses réalisations en tant que grand homme d'État et en tant que dirigeant bien-aimé de son peuple.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. C'est en effet à un échange d'idées très utile que nous procédons aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord louer le travail accompli par Mme Ogata, en tant que Haut Commissaire. Son travail est accompli avec tant de dévouement et de professionnalisme qu'il mérite l'admiration de chacun d'entre nous. C'est le genre de travail à l'Organisation des Nations Unies qui mérite, intrinsèquement, l'appui et le respect de tous les États Membres, car l'assistance aux réfugiés signifie faire face à la souffrance d'êtres humains qui ont perdu tous leurs points de repère quotidiens, qui sont même devenus parfois indifférents à la vie, comme certains l'ont noté après une visite effectuée dans un camp de réfugiés en Angola.

Comme cela est apparu clairement dans la présentation de Mme Ogata, la situation des réfugiés africains est extrêmement grave. De nombreux pays et un grand nombre de personnes sont touchés. On note quelques signes d'espoir mais ils sont encore rares. Malheureusement, la complexité de la guerre et la fragilité de la paix — comme l'a dit Mme Ogata en novembre dernier — continuent de provoquer de nouveaux flux de réfugiés.

Le Brésil se fait l'écho de l'appel lancé par Mme Ogata en mai dernier lorsqu'elle a fait rapport au Conseil sur la situation des réfugiés dans les Balkans. À cette occasion, elle avait rappelé au Conseil de sécurité qu'il ne devait pas négliger les crises de réfugiés dans les autres régions du monde. En tant que pays en développement dont la population et la culture ont des racines profondes en Afrique, le Brésil est sensible aux appels lancés par la communauté internationale, représentée par cette organisation mieux que par n'importe quelle autre, pour que l'Afrique bénéficie de la même attention et du même engagement politique que d'autres régions du monde.

En tant que membre du Conseil de sécurité, nous sommes très préoccupés par l'incidence des flux de réfugiés sur la stabilité de l'Afrique, ainsi que par l'infiltration d'éléments armés dans les camps de réfugiés.

Le travail effectué par le HCR revêt la plus haute importance dans les deux contextes. Aussi difficiles à atteindre qu'ils soient, les principaux objectifs restent les mêmes : le retour et la réinsertion des réfugiés; la promotion de la tolérance entre les différents groupes ethniques et religieux; l'appui aux mesures d'instauration de la confiance.

En raison de l'ampleur du problème des réfugiés en Afrique, les tâches que doit accomplir Mme Ogata vont sans doute au-delà des moyens et des possibilités dont dispose le HCR à lui seul. L'édification d'une culture de paix pour faire face à ces problèmes dans le long terme exige un partage des responsabilités complexes entre les différentes institutions.

Le Conseil a pour objectif fondamental de créer les conditions propices à la paix. Il ne peut y avoir de paix sans bases solides. À cet égard, je ne poserai qu'une question à Mme Ogata.

On a observé une nette augmentation de la demande en services humanitaires, notamment émanant de votre bureau. Cette augmentation est due non seulement à la réalité sur le terrain et à la difficulté de s'attaquer à la cause première du problème, à savoir la pauvreté, mais aussi parce que l'opinion publique est plus sensibilisée que jamais à ces questions. Je voudrais évoquer un autre aspect de ce problème. Que pensez-vous de l'offre de services humanitaires en Afrique, et en particulier de la réaction des donateurs face à ces nouveaux défis? Plus précisément, que pourrait faire concrètement le Conseil pour vous aider à résoudre le problème — problème réel que vous avez très clairement expliqué — de l'offre de services humanitaires en Afrique?

Par ailleurs, en ce qui concerne la coordination des efforts déployés pour régler le problème des réfugiés, que pensez-vous de celle existant entre votre organisation et l'Organisation de l'unité africaine en matière d'aide humanitaire et de réfugiés?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, exprimer les sincères condoléances de ma délégation au Gouvernement et au peuple marocains à l'occasion du décès du Roi Hassan II. On se souviendra de lui comme d'un grand homme d'État et d'un homme de paix.

Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants d'avoir organisé cette réunion d'information avec Mme Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les

réfugiés, que nous remercions pour son exposé sur les problèmes fondamentaux des réfugiés en Afrique et ailleurs, et dont nous apprécions la sagesse.

L'avantage de ce genre de réunions d'information est qu'aujourd'hui Mme Ogata a fait le point avec nous sur un certain nombre de questions fondamentales qui occupent une place prioritaire dans l'ordre du jour du Conseil. Nous sommes de plus en plus conscients de l'ampleur que prend le problème des réfugiés en Angola, dans la région des Grands Lacs, en Afrique de l'Ouest, notamment en Sierra Leone, en Guinée, au Soudan et ailleurs. Nous remercions Mme Ogata de son analyse sur les causes des mouvements de réfugiés et nous sommes sensibles au fait qu'elle ait mis l'accent sur la relation existant entre les conflits armés et la pauvreté, caractéristique des situations entraînant des mouvements de réfugiés en Afrique. C'est la combinaison de ces deux facteurs qui crée les situations les plus dangereuses et les plus tragiques et il serait sans doute sage que l'ONU traite ces deux questions ensemble.

Bien entendu, le Conseil de sécurité continue d'accorder la priorité à l'action diplomatique et à une définition plus précise des problèmes de sécurité. Cependant, il est également nécessaire d'accroître l'aide au développement et d'avoir recours aux instruments de développement afin de prévenir les conflits qui entraînent des mouvements importants de réfugiés.

Mme Ogata a évoqué les problèmes de plus en plus importants que causent les réfugiés et les personnes déplacées dans plusieurs régions d'Afrique, notamment en Angola et en Afrique centrale. À ce propos, je souhaiterais m'arrêter brièvement sur la situation de la Tanzanie, qui accueille des réfugiés venus du Burundi et, plus récemment, de la République démocratique du Congo. Nous avons pris bonne note de l'analyse qu'a faite aujourd'hui Mme Ogata concernant le problème des réfugiés burundais en Tanzanie et la montée des tensions à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Cette situation est due à la lenteur du rapatriement et des progrès dans le cadre du processus de paix d'Arusha, qui apparemment laisserait encore à désirer.

Nous avons bien reçu l'appel lancé par Mme Ogata au Conseil de sécurité en vue d'une conclusion rapide et positive du processus de paix d'Arusha et je crois que le Conseil devrait accorder, dans la période à venir, l'attention nécessaire à cette question qui est une question politique.

Par ailleurs, je souhaiterais poser la question suivante au Haut Commissaire pour les réfugiés : la situation en République démocratique du Congo et la récente arrivée en Tanzanie de réfugiés en provenance de ce pays ont-elles ajouté aux difficultés qu'elle a mentionnées dans son exposé? Et, plus précisément, comment progresse la mise en oeuvre des décisions de Kampala prises l'année dernière? A-t-elle une incidence sur la situation des réfugiés dans la région?

Je pose ces questions, car le mois dernier, le Conseil a examiné les crises les plus graves se déroulant en Afrique et il se peut que les problèmes évoqués aujourd'hui par Mme Ogata ne soient pas suffisamment ciblés. Elle pourrait donc nous donner aujourd'hui des informations supplémentaires à ce sujet.

Le Haut Commissaire aux réfugiés nous a également expliqué l'importance de la mise en oeuvre des accords de paix récemment signés, en particulier de l'accord de Lomé concernant la situation en Sierra Leone. Nous approuvons les questions qui ont été posées à cet égard par l'Ambassadeur Dejammet ainsi que les observations faites par l'Ambassadeur Réwaka. Je suis convaincu que les réponses que nous donnera Mme Ogata auront une grande importance pour le Conseil de sécurité, mais je pense surtout que ses recommandations sont essentielles, notamment en ce qui concerne la nécessité d'appuyer le processus de mise en oeuvre de l'accord de paix et je crois que c'est là, en effet, que se trouve la réponse fondamentale à toute une série de questions qui ont été posées et auxquelles on pourrait répondre peut-être avec plus de précision.

Enfin, nous apprécions le fait que Mme Ogata ait abordé un certain nombre de questions générales ayant trait au rôle et aux responsabilités du Conseil de sécurité au titre de la Charte. Nombre de ces questions sont constamment examinées par le Conseil de sécurité, non seulement dans le contexte spécifique de situations nationales, mais également d'un point de vue thématique. Je les aborderai maintenant rapidement.

La nécessité, tout d'abord, de renforcer les efforts visant à mettre fin aux conflits militaires est la fonction fondamentale du Conseil de sécurité. En s'acquittant de cette responsabilité, le Conseil peut contribuer efficacement au règlement du problème des réfugiés. Deuxièmement, la nécessité de se concentrer sur la situation des enfants pendant les périodes de déplacement et pendant la période de réadaptation après un conflit est une priorité à laquelle le Conseil accorde dans ses travaux une importance croissante. C'est là, à notre avis, la démarche qu'il convient d'adopter. Troisièmement, la nécessité de réduire la circulation d'armes est une question qui a été traitée par le Conseil de sécurité dans plusieurs résolutions et déclarations

présidentielles, et sur laquelle il reste encore beaucoup à faire. L'Ambassadeur Réwaka a d'ailleurs abordé cette question.

À cet égard, je voudrais ajouter que nous comprenons que l'on ne peut espérer trouver ses solutions rapides aux problèmes de circulation d'armes qui déstabilisent des régions entières d'Afrique. Mais il faut que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, fasse en permanence des efforts en ce sens. À cet égard, nous saluons l'idée de tenir un jour prochain un débat thématique au Conseil de sécurité sur la circulation d'armes légères et de petit calibre.

La consolidation de la paix après un conflit est un autre thème que le Conseil examine presque en permanence. Et aujourd'hui le Haut Commissaire pour les réfugiés a montré avec beaucoup d'éloquence la nécessité de conjuguer adéquatement les efforts visant à assurer la sécurité après un conflit et les efforts de développement. J'espère que ces arguments seront dûment pris en compte lorsque le Conseil de sécurité discutera plus en détail de la situation en Sierra Leone, et d'autres situations similaires.

Enfin, le Haut Commissaire a abordé la question de la normalisation politique après les conflits armés. Elle a parlé de la nécessité d'encourager dans les sociétés à la fois la réconciliation et la justice, deux valeurs à mon avis déterminantes et fondamentales pour la normalisation d'une telle situation. Je voudrais ajouter que sans le degré voulu de justice, la réconciliation d'une société est difficile. Aussi, à notre avis du moins, il faudrait, pour doser comme il convient l'importance de ces deux éléments, une compréhension minimale de l'importance de la justice et de la nécessité de veiller à son respect après un conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Slovénie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Notre réunion d'aujourd'hui se tient alors que le continent africain et le monde arabe sont endeuillés par la triste et irréparable perte d'un fils illustre, d'un homme d'État de stature exceptionnelle, d'un dirigeant, d'un artisan ardent de la liberté et d'un homme de paix plein de générosité : le Roi Hassan II du Maroc. Nous présentons nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple marocains. Puisse son âme reposer éternellement en paix!

Ma délégation tient à vous exprimer sa gratitude, Monsieur le Président, pour avoir organisé cette réunion d'information publique, dont nous ne saurions trop souligner l'importance. Nous sommes également honorés de la présence à nouveau parmi nous de Mme Ogata, que nous remercions de son exposé des plus instructif et utile.

Les propos de Mme Ogata nous permettent de mieux comprendre l'ampleur du problème, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les récents événements politiques, consacrés par les accords de Lomé et de Lusaka, semblent être une lueur d'espoir, mais dans les deux cas, nous en convenons tous, la paix est encore fragile. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de répondre à l'appel lancé par Mme Ogata ce matin, afin que les ressources nécessaires soient débloquées pour un renforcement de ces accords.

La consolidation du processus de paix ne peut se faire en vase clos. La construction de la paix après un conflit exige des ressources, alors même que l'aide est parfois difficile à trouver. À peine revenue d'Alger, où elle a assisté au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, Mme Ogata s'est fait éloquemment l'interprète de l'esprit nouveau qui régnait à ce sommet, comme on l'a vu dans l'engagement renouvelé des dirigeants africains de régler leurs conflits dans la paix.

Personne ne devrait désormais douter des efforts inlassables que déploient les dirigeants africains pour trouver des solutions pacifiques aux différents conflits qui ravagent le continent. Mais nous devons aussi reconnaître que ces efforts ne peuvent être soutenus sans l'appui de nos partenaires de développement. Nous avons donc le devoir de faire écho à l'appel de Mme Ogata afin d'aider les différents processus de paix en Afrique.

En Afrique centrale, la situation de la République démocratique du Congo retient tout particulièrement notre attention. La paix est à portée de la main et nous ne devons

ménager aucun effort pour parvenir à la signature par toutes les parties au conflit d'un accord de cessez-le-feu, dont les effets positifs se feraient sentir sur toute la région.

De même, en Afrique de l'Ouest, l'accord de Lomé ravive notre espoir de voir enfin une paix durable régner dans une Sierra Leone ravagée par la guerre. Une fois de plus, nos dirigeants ont fait de leur mieux. Il incombe désormais au reste de la communauté internationale de faire un effort résolu pour contribuer à consolider ce qui a été réalisé jusqu'ici.

En portant assistance aux réfugiés, n'oublions pas, également, les pays hôtes qui doivent partager leurs maigres ressources, au point quelquefois d'engendrer de nouveaux problèmes sur leur propre sol. Mon pays lui-même, la Gambie, sert de terre d'accueil à des réfugiés de toute la sous-région. Bien que nous n'en fassions pas grand cas, nous avons pourtant besoin d'aide pour pouvoir aider tous nos frères des pays voisins. Beaucoup ont été intégrés dans la société gambienne, ce qui ne veut pas dire que tous nos problèmes soient réglés.

Chaque fois que nous parlons de l'Afrique, le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) nous revient en mémoire. Or, très souvent, nous accordons moins d'attention à l'autre aspect de ce rapport : le développement durable. Nous partageons entièrement l'avis de Mme Ogata sur le lien étroit qui existe entre la pauvreté, les conflits et les déplacements forcés. Tant que la question de l'élimination de la pauvreté ne sera pas traitée de façon appropriée, il y aura toujours des conflits, et, par voie de conséquence, des déplacements forcés.

Il faut attaquer le mal à la racine. La pauvreté constitue l'une des causes principales, sinon la cause principale de tous les problèmes que nous connaissons aujourd'hui en Afrique. Nous ne pouvons qu'espérer que l'Afrique recevra le même degré d'attention que d'autres régions du monde. La souffrance est la même partout et il convient donc de traiter les gens également, quel que soit l'endroit où ils vivent, en Afrique, comme en Asie, en Amérique latine ou en Europe.

Quoiqu'il en soit, nous sommes reconnaissants de l'aide apportée à l'Afrique, bien qu'elle soit insuffisante par rapport à ce que d'autres reçoivent ailleurs. Nous avons continuellement besoin du soutien et de la compréhension de la communauté internationale et d'un esprit de partenariat et de solidarité véritable, particulièrement à un moment comme celui-ci, où les dirigeants africains ont renouvelé leur engagement à l'égard du règlement des problèmes qui rongent le continent, non par le recours aux armes mais par la négociation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Je m'associe à vous, Monsieur le Président, et aux autres orateurs qui ont exprimé leur profond chagrin à l'occasion au décès de S. M. le Roi Hassan II du Maroc. Sa longue et courageuse action à la tête de son peuple et sa contribution à la quête de la paix dans la région troublée où il gouvernait resteront longtemps dans les mémoires. Le succès du processus de paix, auquel furent si étroitement liés le Roi Hassan et feu le Roi Hussein de Jordanie, représenterait à cet égard un hommage approprié et durable à la vision éclairée de ces deux hommes.

(*L'orateur poursuit en français*)

Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de remercier le Haut Commissaire, Mme Ogata, pour ses informations qui se sont avérées à la fois avisées et complètes, comme à l'accoutumée. Comme l'a fait remarquer fort justement Mme Ogata, les conflits et les vagues de réfugiés et de personnes qui se déplacent pour échapper à la mort continuent d'être des phénomènes très courants en Afrique, tout comme ils ont continué à l'être ailleurs. Ces conflits, qui sont souvent des guerres civiles et menées par la guérilla, sont très différents de ceux qui faisaient rage, il y a 30 ans, à l'époque où l'Organisation de l'unité africaine a adopté sa Convention pour les réfugiés. Ils sont souvent plus brutaux et plus difficiles à résoudre que les guerres entre États, avec des coûts humains élevés et des conséquences déstabilisantes.

Dans plusieurs conflits africains, les mouvements de populations désespérées qui traversent les frontières en un court laps de temps mettent à rude épreuve les capacités des pays hôtes, entraînant des problèmes sociaux graves dans les pays déjà confrontés à d'autres problèmes intérieurs. Je me souviens très bien d'avoir visité le camp de Bamaco dans l'ouest de la Tanzanie à la fin du mois de mai 1994 où l'on m'a appris qu'en un seul jour (le 25 avril, je crois), 210 000 réfugiés étaient arrivés du Rwanda. L'Ambassadeur Türk nous rappelle que la Tanzanie est toujours le pays hôte d'une forte population de réfugiés des Grands Lacs, cette fois du Burundi, et que cette situation risque toujours

d'entraîner une déstabilisation régionale de plus grande ampleur.

Parfois, les mouvements de personnes déplacées sont le fruit d'une tactique guerrière délibérée. En Angola, par exemple, où près de 1 700 000 personnes sont déplacées sur une population d'environ 11 millions d'habitants, l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) force de nombreux civils à fuir les campagnes pour s'entasser dans les villes, ce qui entraîne l'errance d'un nombre important de personnes terrorisées et désespérées, en plein milieu des champs de bataille et souvent, dans des champs truffés de mines par les deux parties.

(*L'orateur reprend en anglais*)

Le problème des réfugiés a une dimension régionale importante qui peut favoriser la propagation des conflits au-delà des frontières nationales et entraîner d'autres pays dans le conflit. Le Conseil l'a constaté à maintes reprises, notamment au Rwanda, dans l'ex-Zaïre, au Libéria et en Sierra Leone. Tout récemment encore en Afrique centrale, l'arrivée de plus de 5 000 réfugiés — certains armés — qui ont quitté la République démocratique du Congo pour se rendre en République centrafricaine, venant s'ajouter aux 11 000 réfugiés qui s'y trouvaient déjà, menace de déstabiliser l'équilibre précaire qui règne à Bangui et dans le reste du pays. D'aucuns prétendent que le mandat initial de la force de l'ONU ne l'avait pas prévu, que cette situation ne relève pas de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et que cela ne devrait pas affecter les recommandations du Secrétaire général pour un accroissement modeste des effectifs de cette force. Nous ne partageons pas ce point de vue.

Comme l'a indiqué Mme Ogata, 30 000 réfugiés ont quitté le Congo (Brazzaville) pour se rendre au Gabon, la semaine dernière. Ce mouvement était peut être prévu, mais les risques de propagation du conflit au Gabon restent néanmoins importants. Nous pouvons nous demander si la communauté internationale serait toujours aux prises avec les conflits qui se nouent en Afrique centrale si nous, le Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU, avions réagi plus efficacement et plus vite à la crise qui a éclaté dans l'est du Zaïre, il y a près de trois ans.

La guerre qui dure depuis 30 ans au Soudan a obligé les habitants à quitter leurs foyers et entraîné la présence d'un nombre important d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales dans le sud du Soudan et dans les pays voisins, le Kenya et l'Ouganda. Les parties en conflit au Soudan et en Ouganda passent régulièrement les frontières et adoptent des tactiques horribles, capturant des enfants en âge de fréquenter l'école et les obligeant à combattre, à se prostituer et souvent à servir de chair à canon.

De telles conditions, ainsi que celles qui ont prévalu en Guinée, montrent qu'il est nécessaire de renforcer la sécurité dans les camps de réfugiés et les zones de peuplement. À la suite du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (document S/1998/318), le Conseil a traité l'an dernier de cette question dans sa résolution 1208 (1998), qui demandait instamment et sans équivoque à toutes les parties concernées de respecter le caractère civil et humanitaire des camps de réfugiés et qui condamnait l'utilisation de ces camps par les combattants pour poursuivre des objectifs militaires. Étant donné l'importance que continue d'avoir cette question, j'aimerais demander à Mme Ogata la façon dont s'appliquent ses diverses options concernant la sécurité des camps de réfugiés, les réactions reçues des autres gouvernements et la façon dont le HCR tire parti sur le terrain des enseignements dans ce domaine.

Le Canada continue d'être profondément préoccupé par le bien-être des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique. Nous estimons que les deux questions interdépendantes de la protection et de l'accès sont d'une importance primordiale. Dans plusieurs pays d'Afrique déchirés par la guerre, les factions en conflit bloquent souvent ou refusent l'accès humanitaire aux personnes déplacées, et les principes humanitaires sont ignorés impunément. Le défi est particulièrement difficile à relever dans les conflits auxquels participent des groupes rebelles qui ne sont pas réellement obligés de rendre des comptes. En outre, le personnel humanitaire, tant local qu'expatrié, continue d'être soumis à des menaces graves et chroniques. Comme nous l'avons déjà relevé, ces violations de la sécurité humaine sont inacceptables, et c'est pourquoi la communauté internationale et les gouvernements et les peuples africains doivent s'efforcer de trouver des solutions novatrices pour y mettre fin.

Le Canada considère que l'atelier ministériel, organisé à Kampala par le HCR en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine au mois de mai dernier, est un bon exemple d'initiative visant à relever de tels défis. Nous estimons que cet atelier a fourni une bonne occasion pour les dirigeants africains de s'engager sur les questions de la protection et de la sécurité des réfugiés, et nous nous demandons si Mme Ogata pourrait nous dire si des mesures ont été prises à la suite à cette réunion. Nous serions égale-

ment reconnaissants au Haut Commissaire si elle pouvait nous dire si un accès a pu être établi ou maintenu récemment avec les populations africaines qui nous préoccupent et si elle a pu tirer des enseignements de ces expériences.

En ce qui concerne les mesures novatrices que le Conseil de sécurité pourrait prendre pour renforcer la protection des réfugiés, nous rappellerons qu'au mois de février, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de préparer un rapport sur la protection des civils lors des conflits armés. Ce rapport devrait être achevé prochainement et nous sommes convaincus qu'il comprendra des suggestions pratiques sur les mesures que le Conseil pourrait adopter pour renforcer la protection des civils entraînés dans des luttes en Afrique. Nous attendons du Conseil qu'il considère les recommandations du Secrétaire général lorsque les Pays-Bas assumeront la présidence du Conseil au mois de septembre prochain.

Si nous demandons que des efforts accrus soient déployés en faveur de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées, nous devons aussi reconnaître que les réfugiés et les personnes déplacées ne sont qu'un symptôme de crises politiques plus profondes. La communauté humanitaire continuera naturellement de répondre aux crises humanitaires et aux besoins immédiats des personnes déplacées, malgré des difficultés croissantes. Cependant, sans mesures politiques pour éliminer les causes de ces déplacements, l'assistance humanitaire ne peut être qu'un palliatif.

Nous devons donc nous montrer plus créatifs et plus actifs quand nous nous attaquons aux causes des urgences humanitaires, tant en Afrique qu'ailleurs. Il est essentiel que nous redoublions d'efforts pour trouver des solutions politiques à des conflits qui sont souvent vus comme étant sans issue. Cela s'applique particulièrement aux conflits dits «oubliés». En outre, une fois que des solutions politiques ont été trouvées, la communauté internationale doit continuer de leur accorder son attention même lorsqu'ils ne font plus la une de l'actualité pour contribuer à une reconstruction et à une réconciliation effectives jusqu'à l'établissement d'une paix durable, notamment grâce à la mise en place de capacités nationales et régionales de prévention des conflits.

Le rôle du Conseil de sécurité et des organisations régionales est absolument essentiel à cet égard. Le Canada sait depuis longtemps qu'il est essentiel que le Conseil accorde la même attention aux problèmes de sécurité, quel que soit l'endroit où ils se posent. Je suis bien conscient que l'on a parfois l'impression que les conflits africains sont négligés au profit des conflits européens. Il ne faut pas que cette impression s'installe ou alors cette Organisation sera remise en question.

En effet, si une grande partie du temps du Conseil est consacrée à l'Afrique, nous devons veiller à la qualité et à l'impact de cette attention. La volonté du Conseil de s'engager utilement et de façon novatrice dans de nouveaux problèmes africains et de changer l'impression qu'il donne de favoriser d'autres régions apparaîtra dans la réponse aux appels en faveur d'un rôle plus vigoureux de l'ONU en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et Érythrée, ainsi qu'en Angola. Le Canada continue d'appuyer le Conseil pour qu'il puisse à la fois assumer les nouveaux rôles que ces situations l'invitent à jouer et poursuivre ses efforts dans les conflits où nous avons déjà sérieusement investi dans la paix, par exemple en République centrafricaine et en Angola.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à ses collègues pour exprimer ses sincères condoléances au peuple et au Gouvernement marocains à la triste occasion du décès de S. M. le Roi Hassan II. Ses nombreuses contributions courageuses et originales à la paix au Moyen-Orient sont bien connues et fort appréciées.

Je souhaite une fois de plus souhaiter la bienvenue à Mme Ogata dans la salle du Conseil de sécurité et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion. C'est un fait malheureux et tragique que les problèmes des réfugiés sont souvent mis en exergue dans les questions complexes relatives à la stabilité internationale que le Conseil examine tous les jours. C'est pourquoi, nous sommes toujours reconnaissants à Mme Ogata lorsqu'elle nous fait des exposés sur les réfugiés.

Tout d'abord, je souhaite féliciter Mme Ogata de son engagement à l'égard des réfugiés à travers le monde ainsi que des efforts dévoués qu'elle déploie pour réunir des informations de première main sur le sort des réfugiés et sur les efforts consentis par la communauté internationale pour leur venir en aide. Je tiens également à féliciter tout le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le monde; ils sont en première ligne chaque fois qu'il y a des crises et j'espère que Mme Ogata leur exprimera notre sincère reconnaissance.

La semaine dernière, Mme Ogata se trouvait à Washington pour tenir des consultations sur les situations d'urgence actuelles concernant les réfugiés, en particulier sur le continent africain. Auparavant, comme elle vient de nous l'apprendre, Mme Ogata se trouvait à Alger pour le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine afin d'y demander la coopération des chefs d'État sur des questions aussi capitales que l'accès humanitaire, et, récemment, elle a achevé une autre visite d'établissement des faits dans la région des Grands Lacs en Afrique.

Chacun d'entre nous, ici présent, reconnaît que les besoins humanitaires en Afrique sont très importants et qu'il y a beaucoup d'obstacles qui empêchent d'y faire face, obstacles allant des niveaux de programmation prévus à l'accès logistique. Nous sommes d'accord avec Mme Ogata pour dire que ce n'est pas en critiquant l'aide aux victimes au Kosovo que l'on surmontera les obstacles qui se présentent en Afrique. Nous devons plutôt analyser la réaction de la communauté internationale à la crise du Kosovo et nous inspirer de ce qui s'est révélé possible pour ensuite oeuvrer de concert pour arriver aux mêmes résultats positifs en Afrique.

Mme Ogata a parlé des chances offertes par les processus de paix en Sierra Leone et au Congo. Mon gouvernement a apporté sa contribution active afin de faciliter les processus de paix dans ces conflits ainsi que dans d'autres conflits africains. Au mois de mai, un effort concerté avec la participation de l'envoyé du Président, Jesse Jackson, du Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Eyadéma du Togo, et du Représentant spécial du Secrétaire général a permis de parvenir à un accord de cessez-le-feu pour la Sierra Leone. Des représentants de haut niveau des États-Unis ont participé aux activités de promotion du processus de paix pour la République démocratique du Congo et notre envoyé spécial Howard Wolpe a travaillé activement avec d'autres personnes pour contribuer à résoudre la situation au Burundi. En outre l'ancien conseiller du Président en matière de sécurité nationale, Anthony Lake, se trouvait la semaine dernière dans la corne de l'Afrique afin de contribuer aux efforts de l'OUA pour encourager Éthiopiens et Érythréens à négocier un règlement de leur conflit. Il ne s'agit là que de quelques exemples qui montrent à quel point mon gouvernement partage la conviction de Mme Ogata selon laquelle la voie à suivre pour résoudre les problèmes des réfugiés se trouve dans la recherche de solutions aux problèmes politiques sous-jacents.

Depuis près de 10 ans, les Sierra-Léonais ont subi les horreurs d'une guerre qui a été caractérisée par d'épouvantables atrocités. Avec l'accord de paix, nous avons la possibilité de soutenir les Sierra-Léonais dans leur route vers le relèvement national. Dans deux jours, le Groupe de contact international sur la Sierra Leone se réunira à Londres pour manifester son appui en faveur de la mise en oeuvre de l'accord de Lomé. Le Groupe examinera également les priorités accordées en matière d'assistance internationale dans tous les domaines clefs, notamment l'aide humanitaire aux civils innocents victimes d'atrocités; la démobilisation et la réinsertion des anciens soldats; et la reconstruction de l'infrastructure socioéconomique du pays.

Nous pensons que la plupart, mais pas la totalité, des réfugiés de Sierra Leone qui résident en Guinée, au Libéria, en Côte d'Ivoire — leur nombre s'élève à 450 000 — voudront retourner chez eux aussitôt que la sécurité règnera en Sierra Leone. Les États-Unis soutiennent vivement le rapatriement et la réinsertion volontaires des réfugiés qui souhaitent rentrer chez eux aussi rapidement que possible.

Nous nous félicitons des efforts de tous ceux qui comprennent que l'assistance destinée aux efforts humanitaires en Sierra Leone et dans toute l'Afrique doit émaner de différentes sources. Le groupe Brookings des principaux donateurs, y compris les organisations non gouvernementales, les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale, a choisi la Sierra Leone en tant que pays bénéficiaire de projets d'initiatives en partenariat. Ces initiatives amélioreront la planification des secours et du développement et la mise en oeuvre des programmes. Les Nations Unies ont également décidé de faire de la Sierra Leone un cas pilote dans le processus du cadre stratégique. Nous sommes persuadés que ces efforts pourront être pleinement coordonnés pour que la Sierra Leone bénéficie de la paix et du relèvement qu'elle mérite.

Entre-temps, des conflits importants dans la région des Grands Lacs ont touché quelque 4,1 millions de personnes, parmi lesquelles il faut compter 950 000 réfugiés, 2,2 millions de personnes déplacées, plus de 12 000 mineurs non accompagnés et 800 000 autres victimes de conflits. Ces derniers jours, comme l'a raconté Mme Ogata, le nombre des réfugiés a considérablement augmenté du fait que des Congolais du Congo (Brazzaville) se sont enfuis vers le Gabon et que beaucoup de Congolais du Congo (Kinshasa) ont fui vers la République centrafricaine.

Comme je l'ai mentionné plut tôt, les États-Unis ont participé activement aux efforts pour conclure un accord de cessez-le-feu dans la guerre du Congo. Seule une fin à cette guerre et un arrêt des hostilités permettront d'entamer le redressement et le développement du peuple de ce pays ravagé. Les réfugiés congolais continuent de fuir vers la Tanzanie et la Zambie. L'insécurité à long terme qui règne à l'est du Congo empêche l'acheminement régulier des secours, ce qui fait craindre que les mécanismes disponibles ont été épuisés et qu'une catastrophe humanitaire de taille se prépare. Nous nous félicitons que Mme Ogata nous ait dit que les gens de la région font des efforts pour obtenir un accès humanitaire au HCR et à d'autres organismes de secours.

En coopération avec les envoyés spéciaux de plusieurs autres nations, le Gouvernement des États-Unis a également cherché à restaurer la paix au Burundi où les processus de paix interne et externe se poursuivent. Il est difficile de prédire à quel moment un accord de paix sera conclu. En attendant, le nombre de réfugiés malheureux du Burundi en Tanzanie continue de croître.

Les guerres tragiques qui se déroulent en Angola, en Somalie, au Soudan et entre l'Éthiopie et l'Érythrée préoccupent également beaucoup les États-Unis ainsi que le Conseil de sécurité. Je voudrais exprimer la grave préoccupation de mon pays qui craint que le couple fatal sécheresse, conflit dans la corne de l'Afrique, qui a provoqué tant de crises humanitaires dans le passé, pourrait bien faire sa réapparition à la fin de l'année si l'absence d'accès à des vivres pousse les gens à se déplacer sous l'effet du désespoir.

Il n'est que trop clair que les défis auxquels on doit faire face s'agissant de réfugiés sont immenses et que l'instabilité politique et les facteurs environnementaux implacables ne font que relever les barrières que nous devons surmonter. Pourtant nous ne devons pas nous décourager ni nous laisser envahir par le pessimisme. Notre expérience au Kosovo a montré que la communauté internationale, si elle travaille avec un esprit clair et un objectif commun, est tout à fait capable de contribuer de manière substantielle au rapatriement et à l'aide humanitaire en faveur des réfugiés.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que, durant la visite effectuée par Mme Ogata à Washington, la semaine dernière, le Département d'État a annoncé une contribution supplémentaire à mi-année de 11,7 millions de dollars au Programme général du HCR. Sur ce montant, 6,6 millions de dollars sont consacrés à l'Afrique. Mon gouvernement attend avec optimisme le jour où nous pourrons nous joindre au reste de nos collègues pour appliquer les enseignements positifs tirés du Kosovo aux régions de l'Afrique et du monde qui ont encore un besoin criant d'assistance.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer notre reconnaissance à Mme Ogata pour tout ce qu'elle et ses collègues du HCR ont fait pour soulager le sort des réfugiés dans le monde entier et je puis l'assurer que mon gouvernement continuera d'appuyer ses efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ma délégation s'associe à celles qui ont présenté leurs condoléances au peuple marocain à l'occasion du décès du Roi Hassan II. La Russie a appris avec beaucoup de tristesse la mort de ce sage dirigeant politique qui, pendant près de 40 ans, a été l'un des dirigeants arabes les plus marquants et les plus influents.

Nous remercions Mme Ogata de son exposé très complet. La Russie appuie toujours les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les considère comme étant un élément essentiel de toutes les activités humanitaires de l'ONU. Nous sommes convaincus que, dans les conditions actuelles, on attend de plus en plus du Conseil de sécurité un appui politique actif aux activités des organisations humanitaires, et l'on estime de façon générale que le travail humanitaire doit non seulement être renforcé mais également protégé par l'autorité du Conseil de sécurité. En même temps, nous ne pensons pas que le rôle du Conseil de sécurité et celui des organisations humanitaires soient identiques. Leurs rôles sont différents bien que, évidemment, dans la pratique leurs tâches soient intimement liées.

Nous sommes également profondément convaincus que l'aide humanitaire ne doit en aucun cas être utilisée comme un instrument de pressions politiques sur l'une ou l'autre partie au conflit. Sinon, une telle aide serait directement contraire à son but principal et, plutôt que d'être un moyen efficace de stabilisation de la situation et d'appui au processus menant à un règlement politique, elle deviendrait un facteur susceptible d'aggraver le conflit.

Nous appuyons l'élargissement de la coopération et des consultations entre le Conseil de sécurité et les organisations humanitaires, notamment le HCR, dans la planification et la préparation d'opérations de maintien de la paix assorties de

composantes humanitaires. S'agissant des réfugiés et des personnes déplacées, nous sommes profondément préoccupés par certains problèmes de longue date dont Mme Ogata a parlé en détail. Nous partageons son point de vue et ses conclusions.

Nous sommes d'accord pour dire qu'une assistance internationale efficace est nécessaire dans de nombreux points chauds, comme par exemple en Angola, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Rwanda, au Burundi et dans de nombreux autres endroits où un conflit armé a provoqué des déplacements humains en grand nombre.

Nous notons avec satisfaction que le HCR a abordé les problèmes des réfugiés dans les pays de l'ex-Union soviétique. Une grande expérience a été acquise à partir du travail commun accompli avec le HCR sur la réalisation du Programme d'action de la Conférence de Genève de 1996 sur les réfugiés dans la Communauté d'États indépendants (CEI), qui a été organisée sous l'égide du HCR. Il est important de noter qu'en travaillant avec le HCR, nous avons pu aider les pays intéressés, y compris les pays donateurs et l'Organisation internationale pour les migrations, à comprendre les problèmes des migrations dans la CEI. Nous espérons que l'accord qui a été conclu lors de la réunion du comité directeur de la Conférence de Genève, en juin de cette année, sur la prorogation du Programme d'action au-delà de l'an 2000 sera mis en oeuvre, ce qui sera un pas en avant vers la solution de l'un des problèmes humanitaires les plus graves.

Nous sommes d'accord avec Mme Ogata pour dire que la situation humanitaire difficile qui persiste au Kosovo reste très préoccupante. Un changement positif, à savoir le retour dans la région d'une grande partie des réfugiés albanais du Kosovo, a été dans une certaine mesure compromis par une nouvelle crise humanitaire aiguë. La population non albanaise, surtout des Serbes et des Tsiganes, continue de quitter en masse le Kosovo. Selon certaines données, le nombre total de ces personnes déplacées dans le reste du territoire de la Serbie et du Monténégro dépasse les 100 000, y compris un grand nombre de femmes et d'enfants. Ces personnes déplacées sont obligées de fuir la violence perpétrée par les Albanais du Kosovo, surtout par les combattants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), dont les activités sont en violation flagrante des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et qui chassent ouvertement les non-Albanais du Kosovo. La récente tragédie de Gracko a été une nouvelle confirmation tragique de cette tendance dangereuse.

Les non-Albanais qui ont quitté le Kosovo se trouvent dans une situation misérable, qui s'aggravera davantage avec l'arrivée de l'hiver, un point dont Mme Ogata a également parlé. La communauté internationale doit accorder une aide adéquate à ces personnes. Une politique de deux poids, deux mesures et toute forme de discrimination dans le domaine humanitaire seraient tout simplement inacceptables, comme le serait toute approche qui permettrait au Kosovo de recevoir une aide internationale aux fins de sa reconstruction tandis que d'autres régions de la Serbie et de la Yougoslavie en seraient privées.

Nous estimons que la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour atteindre son objectif consistant à mettre fin à l'exode des non-Albanais du Kosovo. La création de conditions propices au retour de ces personnes dans leurs foyers est directement liée au succès des efforts de la KFOR pour assurer la sécurité et maintenir l'ordre dans la région. Ces tâches ont été confiées à la KFOR par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Elles comprennent, d'abord et surtout, la démilitarisation rapide et complète de l'ALK. Cela doit être fait de la façon la plus efficace et la plus complète possible. Tout retard ou toute interruption pourraient avoir des conséquences graves et à long terme, en déstabilisant la situation générale au Kosovo, et non pas seulement la situation humanitaire. Cela aurait également un effet très néfaste sur l'avenir du processus politique.

Pour terminer, je voudrais encore une fois exprimer ma reconnaissance à Mme Ogata pour le travail qu'elle a accompli et pour l'exposé très détaillé qu'elle nous a présenté. J'exprime l'espoir que les recommandations qu'elle a formulées seront réalisées et que ce problème très grave des réfugiés et des personnes déplacées dans de nombreuses régions du monde sera résolu.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant d'avoir exprimé, en notre nom, le profond chagrin et les regrets du Conseil de sécurité à l'occasion du décès de S. M. le Roi Hassan II du Maroc.

Ma délégation remercie le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de son exposé. Nous sommes heureux que Mme Ogata se soit penchée sur les problèmes qui se posent en Afrique. S'il est peut-être inévitable, comme l'a dit Mme Ogata elle-même, que la crise au Kosovo et aux alentours inquiète davantage les pays européens dans la mesure où elle se déroule en Europe, les Pays-Bas sont également préoccupés par le fait que la crise du Kosovo pourrait détourner notre attention des problèmes

dramatiques que connaît l'Afrique. On observe certains signes inquiétants faisant apparaître une baisse des fonds disponibles et des problèmes concernant le déploiement de personnels des Nations Unies mais aussi des organisations non gouvernementales. La réunion d'information d'aujourd'hui nous a rassurés sur le fait que l'Afrique constituait toujours une priorité pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ce qui est également le cas pour les Pays-Bas. Lors des allocations de fonds, nous ferons tout notre possible pour maintenir un équilibre, par exemple, en fournissant des contributions supplémentaires pour l'Angola au Programme alimentaire mondial et au HCR.

Nous devons adopter une démarche cohérente lorsque nous examinons les situations d'après conflit. Des normes universelles doivent être appliquées en la matière et ce doit être le cas, notamment en Sierra Leone. Les violations des droits de l'homme dans ce pays exigent des mesures proportionnelles à leur ampleur. Dans ce contexte, les Pays-Bas sont d'avis que l'amnistie générale en Sierra Leone, telle qu'elle a été prévue dans le traité de paix de Lomé, devrait être revue car nous avons de bonnes raisons de croire — et ceci est aujourd'hui largement accepté — que le fait de tenir les auteurs de violations de droits de l'homme responsables de leurs crimes contribue à la réconciliation et à la stabilité d'un pays. Ma première question à Mme Ogata est la suivante : est-elle d'accord pour dire que le maintien du principe de l'obligation de rendre compte pourrait avoir également une incidence bénéfique sur les programmes de retour volontaire des réfugiés?

S'agissant de la situation au Rwanda, nous estimons que dans toutes les régions, à l'exception du nord-ouest du pays, la phase de secours est terminée depuis un certain temps. Le Haut Commissaire a signalé, à juste titre, qu'il existait encore un écart important entre les secours et le développement. Nous demandons aux membres compétents de la famille des Nations Unies, notamment aux institutions de Bretton Woods, de coopérer en vue de mettre au point une stratégie cohérente commune pour le Rwanda. Les résultats des discussions menées dans le cadre du processus de Brookings exigent une mise en oeuvre rapide dans le pays.

Les Pays-Bas sont particulièrement préoccupés par le sort des enfants déplacés, notamment des enfants soldats, et nous nous félicitons de la coopération entre le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Mme Ogata pense-t-elle que ces deux organisations, en coopération avec le Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé, possèdent l'expérience nécessaire pour mener à bien la réinsertion des enfants soldats?

Nous sommes également préoccupés par la situation des personnes déplacées en Angola auxquelles les organisations humanitaires n'ont pas, ou pas suffisamment, accès en raison de la mainmise de l'UNITA sur certains chefs-lieux de provinces. Par ailleurs, les convois de secours et les travailleurs humanitaires sont parfois la cible d'attaques, ce qui bloque l'acheminement de l'aide humanitaire. Il est donc essentiel que le Gouvernement angolais et l'UNITA coopèrent avec le HCR pour assurer l'acheminement de l'assistance de secours d'urgence dans toutes les zones.

Nombre de problèmes humanitaires ont une composante paix et sécurité internationale. Dans son rapport, présenté en 1998, sur les causes des conflits en Afrique, le Secrétaire général demandait instamment la mise en place d'un mécanisme international d'aide aux pays d'accueil afin de maintenir la sécurité et la neutralité dans les camps de réfugiés. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision prise par le HCR d'examiner les problèmes de sécurité liés aux réfugiés burundais se trouvant en Tanzanie, pays faisant face à un problème de camps dramatiquement surpeuplés.

J'aimerais terminer en posant une dernière question à Mme Ogata sur les répercussions des combats, provoqués par les milices rebelles, qui se poursuivent en République démocratique du Congo. Le Haut Commissaire pourrait-elle nous dire quelques mots sur les rapports concernant le départ de plusieurs milliers de combattants hutus — en particulier des miliciens des ex-FAR et Interahamwe — des camps de réfugiés vers le Congo (Brazzaville) pour être ensuite recrutés, formés, armés et déployés en République démocratique du Congo?

M. Richmond (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom du Gouvernement britannique, adresser nos condoléances au roi Mohamed VI et à sa famille, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du marocains à l'occasion du décès du Roi Hassan II. Je souhaiterais ici rendre hommage à ses nombreuses réalisations, notamment dans le cadre des efforts inlassables qu'il a déployés pour faire progresser la paix au Moyen-Orient.

Par ailleurs, je voudrais remercier Mme Ogata de son exposé extrêmement utile. Il est juste que l'on nous rappelle les chiffres et l'ampleur du problème des réfugiés en Afrique et ce que l'on attend du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble. La crise récente au Kosovo n'a aucunement modifié la détermination

du Gouvernement britannique d'aider l'Afrique à faire face à ses problèmes. Nos engagements de financement bilatéraux restent fermes et nos dons au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) — dont le plus récent, en mars, s'est élevé à 10,5 millions de dollars — ne sont généralement pas affectés à des comptes particuliers : c'est donc au HCR de décider de leur utilisation.

À la lumière des accords signés à Lomé et à Lusaka qui, ainsi que l'a souligné Mme Ogata, ont fait naître une possibilité réelle de mettre fin à des conflits de longue date, j'aimerais poser une ou deux questions.

Premièrement, le HCR a-t-il déjà élaboré des projets pour aider les réfugiés se trouvant actuellement en Guinée et ailleurs à retourner en Sierra Leone? Le processus a-t-il déjà été engagé et, si ce n'est pas le cas, quelles sont les principales conditions qui doivent être remplies avant que les réfugiés ne puissent commencer à rentrer chez eux?

Deuxièmement, c'est avec une grande satisfaction que nous avons appris la nouvelle selon laquelle le HCR a repris le rapatriement des réfugiés rwandais mais je voudrais savoir si le HCR entrevoit des problèmes en ce qui concerne l'identification des miliciens des ex-FAR et Interahamwe et si des mesures sont prévues à cet égard.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je souhaiterais exprimer mes sincères condoléances ainsi que celles de ma délégation à la délégation, au peuple et au Gouvernement marocains à l'occasion du décès de S.M. le Roi Hassan II. Son oeuvre politique a été déterminante pour créer un climat propice au règlement du conflit au Moyen-Orient et d'autres situations dans la région.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de la manière professionnelle et efficace dont vous dirigez les activités du Conseil et vous remercier d'avoir convoqué cette séance officielle. Nous espérons que cette pratique se fera plus fréquente dans l'intérêt de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, et ce, en particulier chaque fois que de hauts fonctionnaires présenteront des rapports concernant les grandes questions examinées par le Conseil de sécurité.

Nous remercions Mme Ogata de son exposé et nous souhaitons lui exprimer notre reconnaissance ainsi qu'à tout le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour leur dévouement. Les paroles que Mme Ogata a prononcées renforcent notre conviction que le Conseil de sécurité doit accorder la plus grande attention possible aux aspects humanitaires des conflits, ce qui est tout à fait compatible avec les fonctions fondamentales du Conseil. Actuellement, les notions de paix et de sécurité comprennent également des aspects liés à la justice, aux droits de l'homme et au développement. L'évolution qualitative de cette notion doit être suivie, étant donné qu'elle ouvre une voie nouvelle permettant d'améliorer le bien-être des peuples et d'assurer une solution durable, reposant sur des bases solides, à la majorité des conflits internes inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Ce sont ces conflits qui engendrent le plus grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées et de violations massives des droits de l'homme, comme on peut le constater à la lecture des procès-verbaux du Conseil de sécurité et des rapports du Secrétaire général. Pour régler ces conflits, il convient d'agir de manière systématique, c'est-à-dire, dans la mesure du possible, à la fois sur les fronts politique, humanitaire et économique, et ce, dans le pays et la région où se pose le problème.

À cet égard, les problèmes de l'Afrique ne sont guère différents de ceux qui se présentent dans d'autres régions du monde. Comme le mentionne la Déclaration d'Alger du 14 juillet dernier, ces conflits sont des retombées du conflit Est-Ouest et se nourrissent d'une situation économique précaire et de la faiblesse des institutions gouvernementales. S'il est vrai que la pénurie de ressources aggrave la situation que je viens de décrire, il est nécessaire, si l'on veut encourager les investissements et d'autres mesures économiques, de mettre d'abord en place un cadre politique adapté à la meilleure utilisation possible de l'aide humanitaire. À cet égard, nous félicitons le Programme alimentaire mondial de l'aide d'urgence de 106 millions de dollars qu'elle a récemment débloquée pour venir en aide à cinq pays africains.

La tâche est énorme et les chiffres sont éloquents. Le rapport du Secrétaire général en date du 15 juillet dernier sur le déploiement préliminaire des Nations Unies en République démocratique du Congo mentionne la présence de 300 000 réfugiés sur le territoire, outre les 700 000 personnes déplacées. Mme Ogata vient de nous apporter d'autres informations concernant la situation dans d'autres pays de la région. Nous voulons croire que les ressources débloquées seront proportionnelles aux besoins, pour dissiper l'impression que l'on se préoccupe moins des problèmes africains. Il convient donc de féliciter Mme Ogata de consacrer plus de 40 % des ressources dont elle dispose aux situations d'urgence sur ce continent.

S'il est vrai que les accords de Lomé — qui met fin au conflit en Sierra Leone — et de Lusaka — relatif à la

République démocratique du Congo — ouvrent des horizons nouveaux, nous devrions nous demander ce que nous pourrions faire, nous, au niveau du Conseil de sécurité, pour aider le HCR et les différentes organisations humanitaires.

D'une part, le Conseil pourrait contribuer à empêcher et à contenir les catastrophes humanitaires en Afrique en prenant des mesures décisives dans les conflits dont il est saisi. La tâche de prévention des crises humanitaires pourrait s'inscrire dans un cadre plus large de maintien et de consolidation de la paix. L'existence d'une interdépendance entre les violations des droits de l'homme, les crises humanitaires et les menaces à la paix et à la sécurité est évidente. En conséquence, l'action humanitaire est de plus en plus liée aux activités de maintien et de rétablissement de la paix.

D'autre part, le Conseil peut continuer de surveiller prudemment mais constamment les accords de paix mentionnés. Il faut éviter que le lien entre les conflits mal résolus, les problèmes humanitaires qu'ils provoquent et le sous-développement ne réunisse à nouveau les conditions propices à la reprise et à l'aggravation des combats et des exactions humanitaires à l'encontre de la population civile.

Tout cela rend nécessaire la participation de personnel spécialisé à la tâche humanitaire de développement et de reconstruction, conformément au mandat du Conseil de sécurité et en vertu de la Charte. Il importe donc d'assurer au personnel humanitaire qui travaille dans les zones de conflit ou d'après conflit les conditions de sécurité les meilleures possibles. Une fois de plus, nous rappelons qu'il est nécessaire que les gouvernements et les parties concernées des États qui reçoivent sur leur sol du personnel de l'ONU et du personnel humanitaire respectent le droit international et les conventions sur la question. Le Conseil de sécurité doit inviter ces parties à déclarer sans ambiguïté leurs intentions sur ce point.

Enfin, les parties à un conflit devraient reconnaître que l'adhésion aux conventions et aux instruments juridiques pertinents, notamment dans les domaines humanitaire, économique et des droits de l'homme, et le respect de ces conventions et de ces instruments sont un premier pas nécessaire pour montrer à la communauté internationale, aux donateurs et aux autres parties concernées que l'on est sérieusement et définitivement engagé dans la voie de la reconstruction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

La Malaisie s'associe aux autres membres du Conseil et adresse ses sincères condoléances à S. M. le Roi Sidi Mohamed VI ainsi qu'au Gouvernement et au peuple marocains à l'occasion du décès du grand dirigeant qu'était Hassan II, commandeur des croyants, dont les contributions à la paix internationale resteront dans les mémoires de bien des personnes aux quatre coins du monde. Puisse Allah lui accorder sa bénédiction.

Je voudrais également m'associer aux membres du Conseil qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à Mme Ogata et la féliciter de son exposé détaillé et direct sur la situation en Afrique et des remarques tout à fait pertinentes qu'elle a faites sur la situation au Kosovo. Nous apprécions tout particulièrement ses remarques sur le problème des disparités existant entre les deux situations. Je suis sûr que cela sera pris en compte par le Conseil et par les membres de la communauté internationale au cours de l'examen de ces situations et d'autres.

Mme Ogata a souligné à la fois les aspects positifs du problème des réfugiés en Afrique et certains aspects moins positifs, à savoir les problèmes que doit encore régler la communauté internationale, et, en particulier, le Conseil. Il est vrai que nombre de ces points de vue ont déjà été mentionnés, mais il est bon de les répéter, comme Mme Ogata l'a fait dans son exposé. À l'évidence, le travail du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est tout à fait en rapport avec les travaux et les responsabilités du Conseil de sécurité, dans la mesure où ils sont liés au succès des opérations de maintien de la paix et aux activités connexes de mise en oeuvre des accords de paix et de relèvement des pays et des populations pris dans des conflits.

Mme Ogata a dit à juste titre que les problèmes existant en Afrique peuvent être résolus s'il existe la volonté politique voulue et la détermination de la part des dirigeants africains de résoudre ces problèmes. Il est toutefois important — et Mme Ogata l'a souligné — que ces réalisations et ces progrès soient soutenus et vigoureusement appuyés par la communauté internationale, notamment par le Conseil. La crainte des coûts financiers d'une intervention internationale ne devrait pas nous empêcher de prendre les engagements nécessaires et d'appuyer les accords de paix conclus entre des pays africains engagés précédemment dans un conflit.

Mme Ogata a également attiré l'attention du Conseil sur la fragilité de la situation qui règne dans de nombreuses régions d'Afrique, et sur le fait qu'alors même que l'on conclut des accords de paix, les nouveaux horizons pourraient bien ne pas rester longtemps ouverts et que la communauté internationale et le Conseil, en particulier, doivent saisir les occasions lorsqu'elles se présentent.

Il y a des paroles éloquentes de Mme Ogata qui, contrairement aux membres du Conseil qui sont les plus concernés par ces questions de façon abstraite, continue de traiter de cette question de réfugiés et des problèmes connexes de façon quasi quotidienne. Comme elle l'a dit au Conseil, de retour de ses longs déplacements sur le terrain en Afrique, ses mots ont un résonance particulière au moment où le Conseil examine les importants accords de paix conclus en Sierra Leone et en République démocratique du Congo, même si pour ce dernier ce ne sont pas toutes le parties qui l'ont signé. Ma délégation espère que le Conseil ne se privera pas d'appuyer l'application de ces accords et d'autres qui, nous l'espérons, seront conclus à l'avenir.

Nous devons nous rappeler que la contribution internationale en Afrique n'a pas toujours été négative; il y a eu des succès mais, malheureusement, les échecs ont plus souvent retenu l'attention. Il existe naturellement un besoin d'apprendre des deux expériences si nous voulons rester engagés en Afrique. Des exposés de cette nature, suivis d'échanges de vues francs et approfondis entre les membres du Conseil et des personnes telles que Mme Ogata, dirigeant des institutions internationales et des Nations Unies, sur des questions importantes pour le Conseil se sont avérés très utiles. Nous savons tous que les réalités des conflits qui se déroulent à l'intérieur d'un État sont complexes. Il est évident que les interventions peuvent être et sont souvent difficiles et même dangereuses, mais très souvent, celles-ci ne peuvent être ignorées si l'on veut éviter des catastrophes humanitaires et la généralisation insidieuse de l'instabilité. Nous estimons que si le Conseil veut être à la hauteur de ses responsabilités au titre de la Charte, il ne peut se dérober à une participation qui bien souvent exige une intervention robuste et substantielle.

Pour terminer, la Malaisie partage les avis exprimés ce matin par les membres du Conseil et elle juge donc inutile de les répéter. Cela comprend certaines des questions que j'ai moi-même souhaité soulever. Je suis sûr que Mme Ogata trouvera le temps de répondre à certaines d'entre elles.

Je m'associe aux autres membres pour vous rendre hommage, Mme Ogata, et à votre organisation pour le travail remarquable que vous réalisez au nom de notre humanité à tous. Ma délégation espère que votre important exposé et le ferme appel que vous avez lancé en faveur d'un appui soutenu, résolu et durable au travail de votre organisme, notamment dans le contexte de la mise en oeuvre des accords de paix en Afrique, seront particulièrement utiles lorsque le Conseil continuera d'examiner ces questions ces prochains jours. Je vous remercie de nouveau de votre exposé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais donner la parole à Mme Ogata qui va répondre aux commentaires et suggestions faits par les membres.

Mme Ogata (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier les membres du Conseil de sécurité de l'intérêt et de l'appui qu'ils portent au travail du HCR et à celui de mes collègues, notamment sur le terrain. Je pense que si je me fais l'écho de l'intérêt, des questions et des remarques du Conseil, ces personnes seront très encouragées. Je pense qu'il est très encourageant de savoir combien le Conseil de sécurité lui-même envisage les questions humanitaires comme un prolongement de ses propres responsabilités et intérêts. Les réfugiés sont surtout victimes de conflits du genre que j'espère vivement voir le Conseil de sécurité pouvoir régler.

Vu les contraintes de temps, je dirai quelques mots sur la question générale de la sécurité, sur le suivi de la résolution 1208 (1998) du Conseil de sécurité et sur l'éventail d'options que nous suivons de près avec le Département chargé des opérations de maintien de la paix. Nous avons fait l'étude. Il existe des options que nous, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pouvons réaliser. Nous pourrions les qualifier d'options «douces». Elles vont des efforts destinés à créer des camps loin des frontières aux systèmes d'assistance et de distribution aussi équitables et transparents que possible et au fait d'essayer de maintenir le caractère civil des camps. Il s'agit du défi le plus difficile mais je pense que dans des situations telles que la Guinée et l'Albanie, nous avons tout fait pour maintenir la nature civile des camps, en empêchant des armes et des éléments armés de s'y infiltrer.

S'agissant des options «médianes», qu'avons-nous fait précisément? Nous avons pris des mesures pour contribuer à former une police locale. Nous l'avons fait au Kenya et aussi en Tanzanie, fournissant du matériel, des équipements radio, des véhicules et d'autres formes d'appui destiné à

motiver la police pour qu'au moins les camps de réfugiés soient libérés de toute activité armée et de toute formation militaire. C'est là une action concrète que nous avons réalisée. Je pense que nous avons également mis en place du personnel de liaison. Nous l'avons fait lors de la crise au Zaïre. Nous avions du personnel de liaison au Zaïre pour superviser la formation de certaines forces chargées du maintien de l'ordre. Un agent de liaison se trouvait également en Tanzanie. Et je pense qu'à ce niveau, nous aimerions recevoir un appui accru de la part des donateurs. L'on pourrait améliorer la situation car l'idée est que nous devrions maintenir le caractère civil de tous les camps de réfugiés.

Pour la question de l'option «maximale», à savoir jusqu'à quel point nous comptons sur les forces internationales de maintien de la paix et la façon dont nous pouvons faire participer rapidement des contingents de police internationaux, que ce soit au Kosovo ou dans d'autres régions d'Afrique, je voudrais réellement solliciter les idées et les initiatives très positives et imaginatives du Conseil.

S'agissant de forces de maintien de la paix au plan régional, nous avons entamé des consultations beaucoup plus approfondies avec le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), afin d'essayer d'introduire un élément humanitaire dans leurs opérations. Je ne sais pas comment les forces de l'ECOMOG vont agir à l'avenir, mais je considère qu'il est très important qu'il y ait là-bas des forces de maintien de la paix à l'échelle régionale qui seraient en contact avec nous et que nous puissions mieux contribuer aux aspects humanitaires.

Ce que je veux dire dans le contexte africain est qu'il existe effectivement une possibilité de cessez-le-feu et de paix. Je pense qu'il incombe à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à l'Organisation des Nations Unies de prévoir des systèmes d'appui. Comment peut-on réellement concrétiser la paix qui est en vue? C'est là que j'attends la contribution du Conseil.

Avec l'OUA, nous avons eu des relations de travail très étroites, d'autant plus que l'on célèbre le trentième anniversaire de la Convention de l'OUA sur les réfugiés. Et c'est dans cet esprit que nous avons oeuvré en collaboration avec l'OUA en essayant de faire en sorte qu'une protection internationale soit assurée aux réfugiés en Afrique et qu'une aide appropriée leur soit fournie. Ceci n'a pas toujours été facile mais nous avons de bonnes relations de travail, surtout l'an dernier, lorsque l'OUA et le HCR ont tenu en mai la réunion de Kampala. Nous avons eu l'impression que des progrès avaient été faits, au moins sur la question de l'orientation — la protection des réfugiés, les principes à respecter en ce qui concerne les questions de réfugiés et humanitaires et la façon d'assurer que la sécurité nationale n'est pas menacée par la présence de réfugiés. C'est une question qui reste en suspens.

Toutefois, le suivi immédiat de la réunion de Kampala a été rendu difficile, surtout par la reprise des hostilités, depuis août, au Congo. C'est pourquoi le cessez-le feu est si important de mon point de vue. Il pourrait être une façon d'obtenir un appui accru au respect du cesse-le-feu pour que les éléments essentiels de la réunion de Kampala soient effectivement concrétisés.

Il y a eu une question sur la manière de ménager des couloirs de sécurité et de fournir une assistance aux réfugiés. Ceci dépend réellement du type de garanties que nous pouvons obtenir des parties en conflit pour savoir si l'accès sera assuré. C'est un point sur lequel j'ai beaucoup insisté auprès du Président Kabila, il y a à peine deux semaines.

Il y a eu plusieurs questions bien précises auxquelles j'estime devoir répondre. En ce qui concerne le financement, je suis très heureuse de constater que vous vous intéressez de près à cette question. Notre budget total pour l'Afrique pour 1999 se chiffre à 302 millions de dollars et comprend 137 millions pour le programme général annuel pour lequel nous recevons des fonds que nous nous attribuons, et 165 millions destinés aux programmes spéciaux, c'est-à-dire les appels propres aux pays donnés. Pour les programmes spéciaux qui regroupent les programmes spécifiques à la région des Grands Lacs, au Rwanda, à la Sierra Leone, à la corne de l'Afrique et à l'Angola, la réponse a tout juste été de 25 %. Pour le programme général, nous avions reçu 62 % des fonds au 13 juillet.

Nous voudrions que l'on soit davantage conscients de l'importance du financement pour les réfugiés en Afrique. En Sierra Leone, au Libéria et au nord-ouest de la Somalie, les opérations sont au bord de la paralysie en raison des fonds vraiment très limités que nous avons reçus. Le financement est essentiel si l'on veut consolider la paix et offrir des soins aux réfugiés et assurer leur entretien, qu'ils se trouvent dans un pays qui leur a donné asile ou dans leur pays d'origine, qui n'est pas arrivé à un stade leur permettant de rentrer chez eux. Je pense que la plupart des solutions aux problèmes à grande échelle concernant les réfugiés se présentent sous la forme du rapatriement, mais il y a également beaucoup d'importants programmes locaux d'insertion ainsi que de réinstallation. Le financement constitue donc un aspect très important auquel les membres

du Conseil pourraient s'attacher parce que c'est en grande partie grâce au financement que l'on peut consolider la paix.

Lier les problèmes de pauvreté en Afrique au règlement des conflits nécessite également un appui financier et lier l'aide humanitaire au processus de développement requiert également des fonds importants. Je pense donc que c'est là un domaine important puisque toutes les activités opérationnelles des Nations Unies dépendent en fait des contributions volontaires. C'est pourquoi j'aimerais aussi que le Conseil de sécurité encourage le volet «financement» en tant que moyen de mettre en oeuvre ses initiatives de paix.

Vous m'avez questionnée sur un certain nombre de problèmes particuliers. En Sierra Leone, en ce qui concerne le rapatriement, nous mettons en place des bureaux régionaux à la frontière nord du pays. Mon représentant en Sierra Leone s'est vu confier la coordination humanitaire et récemment il s'est rendu dans les zones contrôlées par les rebelles. Il va maintenant se rendre à la réunion de Londres et j'espère qu'il y aura des accords plus concrets quant à la façon de poursuivre le programme de rapatriement qui a été convenu. Je pense que tant que la paix tiendra, les réfugiés rentreront chez eux. Je ne pense pas qu'il y aura un retour massif rapide comme celui que nous avons vu au Kosovo.

On m'a demandé quel était mon avis en ce qui concerne la clause d'amnistie que renferme l'accord de Lomé. Je dois être franche avec vous. Je ne suis pas à même de vous donner mon avis sur un accord qui a été conclu entre deux parties. Je crois avant tout que la paix est très importante. Lorsque je me suis rendue en Sierra Leone et en Guinée et que j'ai parlé avec les réfugiés dans différents endroits, j'ai vu qu'ils souhaitaient la paix.

Pour ce qui est du Rwanda et de la question du rapatriement des réfugiés du Rwanda, on s'est entendu sur un point de rassemblement dans la région du Kivu. Je ne sais pas où sont situés ces points de rassemblement mais il y en aura plusieurs. Les gens qui veulent retourner chez eux se rassembleront dans ces points et devront être désarmés. Ils rendront leurs armes et iront dans ces centres de rassemblement et du moment que ces conditions sont satisfaites ils seront ramenés au Rwanda. Nous les aiderons au niveau des transports et le Gouvernement rwandais a accepté de les accueillir. Il ne sera donc pas nécessaire de procéder à un filtrage. Le fait qu'ils remettent les armes et se rendent dans les centres de rassemblement indique clairement leur désir de rentrer chez eux.

En République du Congo (Brazzaville), les dispositions sont considérablement différentes et nous négocions encore les détails, mais nous allons désigner un endroit au nord du Congo (Brazzaville) où l'on demandera aux gens de cesser de participer au conflit et de partir. Il faudra bien sûr les désarmer également quand ils se rendront dans ces points. On leur fournira une assistance ponctuelle et ils devront s'engager dans des activités pacifiques comme, par exemple, l'agriculture. Le fait qu'ils quittent la région qui leur permet de prendre part au conflit sera un signe supplémentaire indiquant leur intention de renoncer au combat.

Nous avons essayé de recourir au filtrage au Congo (Brazzaville) et dans les pays voisins — et cela a été très difficile. Nous en sommes donc arrivés à une séparation de fait et je pense que ceux qui ont continué de combattre ou qui n'ont pas renoncé à leurs armes ne pourront vraiment pas compter sur une protection internationale. Je pense que c'est là notre interprétation de la situation.

En ce qui concerne le Gabon, nous étudions les problèmes sur lesquels vous nous avez interrogés et nous allons voir les dispositions que nous pouvons mettre en place.

S'agissant des enfants soldats, les Congolais qui se sont rendus en République centrafricaine sont un groupe mixte. Il y a des soldats, des civils et des enfants soldats. Nous essayons d'atteindre ces enfants soldats mais c'est là une question très compliquée parce que le HCR ne s'occupe pas de soldats. En même temps, ce sont des enfants, alors, que faire? Il s'agit là d'un nouveau type de situation concrète que nous commençons à examiner et il nous faudra certainement consulter nos autres partenaires, le Comité international de la Croix-Rouge, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et, bien sûr, la République centrafricaine elle-même. C'est donc une question très complexe. Pour ce qui est de la démobilisation des enfants soldats, il nous faudra encore réfléchir à la question de savoir qui décide des mesures à prendre.

En ce qui concerne les réfugiés venant de la République démocratique du Congo, il y en a 25 000 en Zambie et environ 80 000 en Tanzanie. Le groupe qui s'est rendu en République centrafricaine nous a causé beaucoup d'inquiétude. Les réfugiés en provenance du Burundi et du Congo qui fuient vers la Tanzanie imposent à ce pays une très lourde charge.

J'espère avoir répondu à la plupart de vos questions. Si ce n'est pas le cas, j'y répondrai volontiers au niveau bilatéral après la séance. Permettez-moi de vous remercier une fois de plus d'avoir posé vos questions. Je pense que

ces questions sont matière à réflexion alors que nous poursuivons nos opérations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Ogata des éclaircissements qu'elle nous a fournis ainsi que des réponses qu'elle nous a données. Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.